

**PETIT PATRICIA**

**1981 - 1982**

**UERE P NANCY 1**



**LE MILIEU CARCERAL**

**AU FEMININ**

**QUELLES PRATIQUES**

**PHYSIQUES ET SPORTIVES ?**

3.822.1

ET

**MITRISE**

**MENTION :**

**\* READAPTATION**

BIBLIOTHEQUE DE L'E.N.A.P.



1 0000012180

**SOCIALE \***

PETIT PATRICIA

U.E.R.E.P. NANCY I

1981 - 1982

LE MILIEU CARCERAL AU FEMININ

QUELLES PRATIQUES

PHYSIQUES ET SPORTIVES ?

MAITRISE

MENTION :

" READAPTATION SOCIALE "

796:343.819.2

PET

=====  
\* \* \* P R E A M B U L E \* \* \*  
=====

C'est dans le cadre de la maîtrise : mention " réadaptation sociale ", que j'ai été amenée à faire un stage à la Maison d'Arrêt de METZ-QUEULEU, lequel s'est déroulé du lundi 12 juillet au vendredi 6 août 1982.

C'est dans le quartier femmes de cette prison que j'ai pu durant quatre semaines consécutives cotoyer des détenues par l'intermédiaire des Activités Physiques et Sportives, lesquelles étaient inexistantes jusqu'à mon arrivée.

La base de ce mémoire portera essentiellement sur le vécu de cette expérience, lequel aura plus la teinture d'un rapport de stage, car il m'était impossible d'entreprendre un thème de recherche quelqu'il fut, étant donné les conditions et le cadre où je travaillais, de même que par le temps qui m'était imparti.

Je remercie Monsieur MORISSINY : Directeur de la Maison d'Arrêt de METZ-QUEULEU, au moment du stage, lequel n'aurait pas eu lieu sans son accord.

Je tiens également à remercier les Assistantes Sociales qui m'ont été d'une aide précieuse :

Mademoiselle ALBRECHT <sup>C</sup>Jaqueline

Mademoiselle PERRIN Agnès

et Mademoiselle TONDINI Francette, laquelle participera, en plus de son accueil chaleureux, à la soutenance de mon mémoire, le vendredi 17 septembre à l'U.E.R.E.P. de NANCY I.

Je remercie Monsieur NOEL : Directeur de l'U.E.R.E.P. de NANCY I qui m'a permis d'effectuer ce stage, ainsi que Monsieur François COURTINE : Directeur de mon mémoire.

=====

I N T R O D U C T I O N

=====

Les femmes détenues dans les différents Etablissements Pénitentiaires français représentent un faible pourcentage de la population pénale globale.

Sont incarcérées dans les quartiers de Maison d'Arrêt ou à la Maison d'Arrêt des femmes de FLEURY-MEROGIS les prévenues et les condamnées à de courtes peines ; le Centre Pénitentiaire de RENNES regroupe toutes les détenues de FRANCE condamnées à une longue peine d'emprisonnement.

Ainsi, existe une concentration de détenues à RENNES et à FLEURY-MEROGIS ; les quartiers de Maison d'Arrêt n'accueillant, en raison de leurs structures, qu'un faible nombre de femmes.

La nature des infractions commises par les femmes est-elle ou non semblable à celle rencontrée chez les hommes ? On peut noter l'importance des condamnations pour vols, escroqueries, abus de confiance, sans pour autant négliger la forte proportion d'infractions contre les personnes : certains délits graves relevant d'une procédure criminelle, jusque-là réservés aux hommes, sont de plus en plus commis par des femmes.

L'ensemble de ces femmes, pour qui une journée en prison est une succession d'heures presque identiques les unes par rapport aux autres, sont confrontées à la solitude et à la monotonie. Cependant, des efforts importants furent et sont réalisés afin d'entreprendre ou développer des activités socio-éducatives permettant aux détenues, avec l'aide d'éducatrices, de rompre l'immobilité du temps.

Un monde clos

Solitude et désœuvrement

Entre le moment où la porte de l'établissement se referme et celui où la détenue pénètre dans "sa" cellule, se déroulent les formalités d'écrou, de fouille.

Lorsqu'une femme entre pour la première fois en détention, elle peut ressentir une impression d'anonymat : désormais, elle s'identifie à un numéro, toutes ses affaires personnelles sont répertoriées, ses allées et venues au sein de la prison sont limitées et s'effectuent toujours en compagnie d'un membre du personnel de surveillance.

Les heures, les jours s'écoulent avec un emploi du temps invariable : l'heure du lever, celle des repas sont fixées par le règlement intérieur. Bien souvent, la solitude oppresse les détenues ; et, la "déprime" est toujours latente durant les premières semaines d'incarcération, même lorsque la femme est placée dans un dortoir où elle côtoie des codétenues.

Au sein de la détention, existe une ségrégation entre les détenues : si les auteurs d'infractions contre les biens sont assez bien admis, en revanche celles qui ont infligé des tortures ou sévices à des enfants sont rejetées.

Si certaines sont incarcérées pour avoir enlevé la vie à un enfant, d'autres sont écrouées alors qu'elles vont dans les prochaines semaines donner la vie. Pour ces femmes enceintes ou pour les mères de jeunes enfants, un régime particulier de détention est déterminé par les art. D 399 à D 401 du Code de Procédure Pénale.

Un cas particulier : la maternité en prison

Au terme de leur grossesse, les détenues sont transférées à la maternité ; puis, la mère et l'enfant sont réintégrés à la prison dès que leur état le permet. Mais, tous les établissements pénitentiaires ne sont pas aménagés pour accueillir des enfants en bas âge ; aussi, femme et enfant sont dirigés sur l'établissement le plus proche disposant d'une structure appropriée.

24 heures sur 24, les enfants "vivent au rythme de leur mère", ils gravitent uniquement dans son entourage. Evoluant dans un monde maternel, ils n'ont que rarement l'occasion de voir des hommes et, la plupart ne connaissent pas leur père.

Enfants et futures mères sont suivis régulièrement par le médecin.

Les femmes sont fréquemment sujettes à des troubles psychosomatiques et, leur tension nerveuse souvent élevée les empêche de nourrir leur enfant.

Inscrites en consultation auprès du médecin, elles voient dans celui-ci non seulement le praticien mais également un membre de la Commission d'Application des Peines, ce qui entretient en elles une "lueur d'illusion et d'espoir derrière leur visite".

Les enfants sont laissés auprès de leur mère en détention jusqu'à l'âge de dix-huit mois. Puis, ils sont retirés de leur garde et le service social de l'établissement est chargé de pourvoir à leur placement. Lorsque la détenue a une famille, l'enfant est confié à celle-ci ; sinon, et dans la plupart des cas, il est pris en charge par la D.D.A.S.S. qui le place dans un foyer ou d'autres familles. Ces femmes, comme toute détenue, ressentent le solitude et l'isolement, essentiellement en Maison

d'Arrêt où, contrairement à ce qui existe en établissements pour peines, le travail n'est pas obligatoire pour toutes : seules les condamnées y sont astreintes.

=====

CHAPITRE I

=====

=====

LA MAISON D'ARRET

=====

=====

DE METZ - QUEULEU

=====

- I/ PRESENTATION GENERALE
  
- II/ CONCEPTION
  
- III/ DECOMPOSITION DES DIFFERENTS QUARTIERS
  
- IV/ PLAN DE LA PRISON.

**L A**

**MAISON D'ARRET**

**D E**

**METZ - QUEULEU**

I/ P R E S E N T A T I O N G E N E R A L E (+)

La nouvelle maison d'arrêt de METZ, située rue du Fort de Queuleu, à proximité de la route de STRASBOURG, a été conçue pour remplacer les prisons de détention hommes rue Maurice Barrès et de détention femmes en Chandellerue.

Construite sur un terrain de 10 hectares 32 ares 72 centiares, cédé par l'Armée au Ministère de la Justice, cette maison d'arrêt comprend 552 places.

Projetée depuis plus de 20 ans, elle n'a vu sa construction démarrer qu'en 1975 et les bâtiments furent livrés au Ministère de la Justice au cours du troisième trimestre 1979 pour un coût d'environ 80.000.000 de francs, y compris le mobilier pour un montant d'environ 5.000.000 de francs.

Les bâtiments de la maison d'arrêt ont une surface, hors oeuvre totale, de 22.500 m<sup>2</sup> et une surface utile de 18.000 m<sup>2</sup> qui concernent :

+ à l'intérieur du mur d'enceinte les bâtiments destinés à :

- l'Administration
- l'attente des visiteurs avec le service d'entrée
- les Services Généraux
- les Services Médicaux
- la détention hommes
- les ateliers hommes
- la détention femmes
- la détention jeunes adultes
- le centre Médico-psychologique Régional
- les ateliers jeunes adultes
- les classes

+ à l'extérieur du mur d'enceinte, sont construits deux bâtiments comprenant 22 logements de fonction qui représentent une surface de 1534 m<sup>2</sup>.

...

Un gymnase prévu initialement a été supprimé sur demande des services pénitentiaires. Par contre, des terrains de sport ont été aménagés :

- 1 terrain de football
- 7 terrains de basket-ball
- 8 terrains de volley-ball

ainsi que six préaux situés auprès de certains terrains de basket-ball et de volley-ball.

## II/ C O N C E P T I O N

Les impératifs fonctionnels de l'Administration Pénitentiaire ont guidé les études en tenant compte :

- de la diversité des régimes pénitentiaires ;
- de l'obligation pour tous les détenus de suivre le circuit de greffe (attente en cellule, écrou, photo, douche, fouille, dépôt des effets et objets personnels à la consigne) ;
- d'un circuit court prévu pour les extractions et transferts ;
- des liaisons des quartiers avec les services généraux, l'infirmerie la salle de réunion, la chapelle servant de salle à usage de cinéma et de conférences et les parloirs ;
- de la séparation des principaux quartiers de détention sans vue directe des uns sur les autres ;
- de l'accès hors détention pour le public se rendant à l'administration ;
- de l'accès aux ateliers pour les camions des concessionnaires ;
- de la desserte des services généraux.

L'effectif total est de 540 places réparties comme suit :

- 352 places détention hommes
- 21 places infirmerie
- 104 places jeunes adultes
- 25 places femmes
- 28 places centre médico-psychologique.

III/ Décomposition des différents quartiers :

Quartier hommes :

- 250 cellules individuelles de 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>
- 2I cellules 4 places de 4 x 4,64 m, soit 18,56 m<sup>2</sup>
- 16 cellules haute sécurité de 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>
- 1 cellule condamné à mort de 4 x 4,64 m, soit 18,56 m<sup>2</sup>

Quartier disciplinaire :

- II cellules individuelles de 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>

Infirmierie :

- 12 cellules individuelles de 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>
- 1 cellule "agité" de 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>
- 2 cellules 4 places de 4 x 4,64 m, soit 18,56 m<sup>2</sup>

Quartier jeunes adultes :

- 56 cellules individuelles de 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>
- 12 cellules 4 places de 4 x 4,64 m, soit 18,56 m<sup>2</sup>

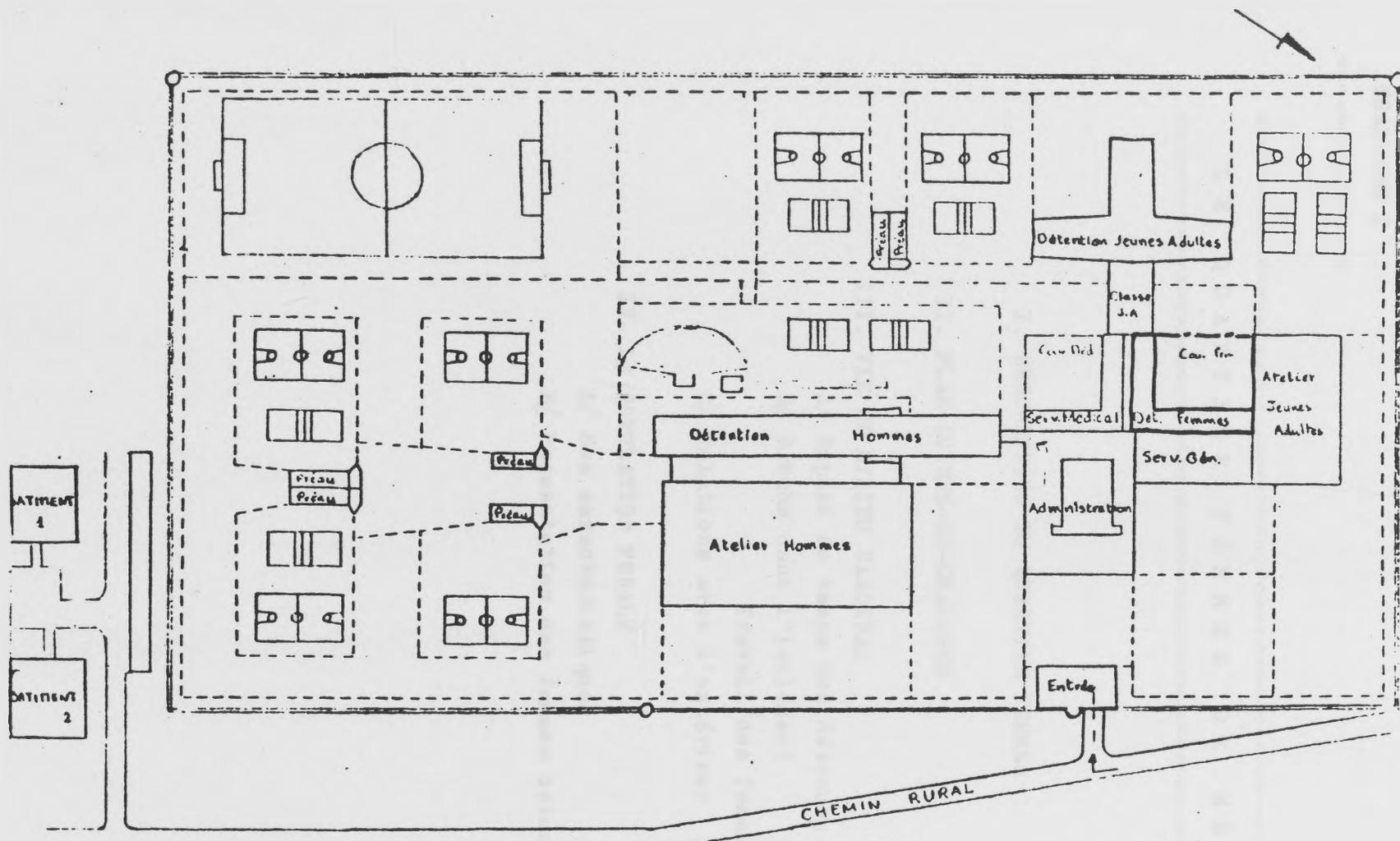
Centre médico-psychologique :

- 28 cellules individuelles

Quartier des femmes :

- 10 cellules individuelles 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>
- 1 cellule disciplinaire 4 x 2,24 m, soit 8,96 m<sup>2</sup>
- 1 cellule pouponnière 2 places de 4 x 7m, soit 28 m<sup>2</sup>
- 3 cellules 4 places 4 x 4,64 m, soit 18,56 m<sup>2</sup>.

IV/ Plan de la prison :



MINISTERE DE LA JUSTICE  
 ADMINISTRATION PENITENTIAIRE  
 MAISON D'ARRET DE METZ

---

---

CHAPITRE 2

---

---

---

---

L E Q U A R T I E R F E M M E S D E M E T Z

---

---

I. DESCRIPTION DU QUARTIER FEMMES

II. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

III. VIE EN MILIEU CARCERAL

- A/ Emploi du temps des détenues
- B/ Brèche dans l'isolement  
Travail des femmes
- C/ Relations avec l'extérieur

IV. LA POPULATION PENALE

- A/ Ses caractéristiques
- B/ Présentation des femmes détenues à METZ.

LE

QUARTIER

FEMMES

## I. DESCRIPTION DU QUARTIER-FEMMES.

C'est un petit quartier isolé du reste de la détention, tant au niveau du personnel que des détenues. Toutefois, depuis que les surveillantes sont employées à tour de rôle à des tâches administratives : comptabilité, censure... (roulement qui se fait environ tous les deux à trois mois), elles sont un peu mieux connues des autres personnels.

Ce quartier-femmes est réparti comme suit :

### + Au rez-de-chaussée :

- une pouponnière = cellule deux places ;
- une salle (cellule) réservée au médecin ;
- une salle d'activités dont les usages sont multiples (télévision - offices religieux - conférences - classe - salle d'audience - activités culturelles avec les assistantes sociales...) ;
- le bureau des surveillantes ;
- un réduit où le matériel pour le ménage y est rangé ;
- une salle de bibliothèque ;
- une salle d'eau (machine à laver) ;
- un atelier de travail ;
- des toilettes ;
- une cour de promenade entourée de grands murs gris, lesquels isolent le quartier femmes du reste de la détention. Le sol est recouvert de petites dalles, où deux plans de verdure (arbustes) viennent donner un peu de vie dans ce milieu clos ;
- dans cette même cour, un espace clôturé est réservé à la pouponnière ;

- un petit préau qui sert de séchoir pour le linge des détenues.

N.B. cf. en II le plan du rez-de-chaussée.

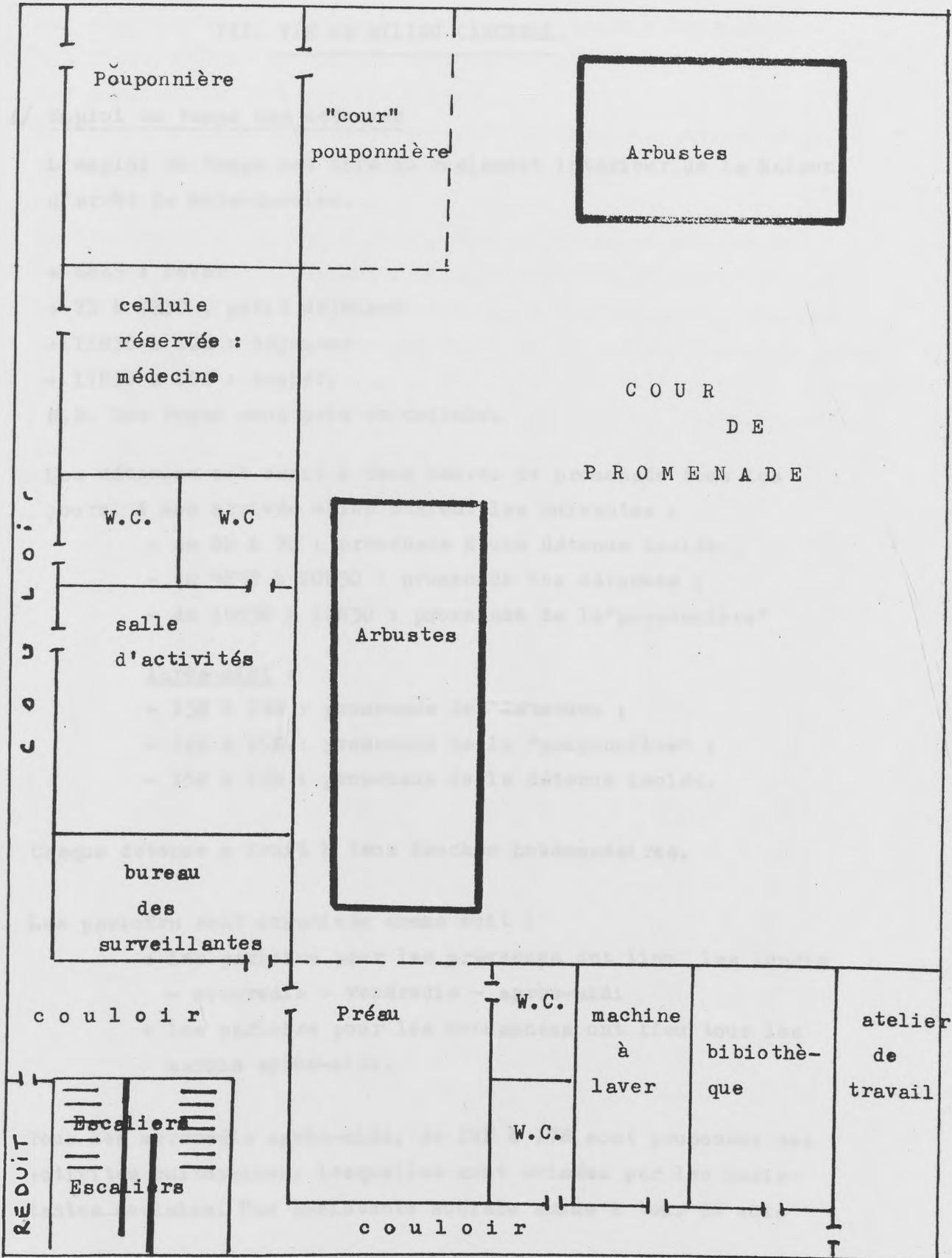
+ Au premier étage :

- quatorze cellules dont deux cellules de quatre places ;
- une cellule affectée en quartier disciplinaire ;
- une salle d'eau (deux douches).

II. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE.

Je tiens à préciser que le plan n'a pas été établi à la bonne échelle ; il reflète, cependant, bien le rez-de-chaussée du quartier femmes de Metz-Queuleu.

Je n'ai pu tracer le plan du premier étage, car je ne l'ai entrevu qu'une seule fois durant mon stage, pour les raisons que j'énoncerai plus loin.



### III. VIE EN MILIEU CARCERAL.

#### A/ Emploi du temps des détenues

L'emploi du temps est tiré du règlement intérieur de la Maison d'arrêt de Metz-Queuleu.

+ 6H45 : lever

+ 7H à 7H30 : petit déjeuner

+ 11H30 à 12H : déjeuner

+ 17H30 à 18H : souper.

N.B. les repas sont pris en cellule.

Les détenues ont droit à deux heures de promenade tous les jours. A mon arrivée elles étaient les suivantes :

- de 8H à 9H : promenade d'une détenue isolée ;
- de 9H30 à 10H30 : promenade des détenues ;
- de 10H30 à 11H30 : promenade de la "pouponnière"

#### Après-midi :

- 13H à 14H : promenade des détenues ;
- 14H à 15H : promenade de la "pouponnière" ;
- 15H à 16H : promenade de la détenue isolée.

Chaque détenue a droit à deux douches hebdomadaires.

Les parloirs sont organisés comme suit :

- + les parloirs pour les prévenues ont lieu les lundis  
- mercredis - vendredis - après-midi
- + les parloirs pour les condamnées ont lieu tous les  
mardis après-midi.

Tous les mercredis après-midi, de 15H à 17H sont proposées des activités culturelles, lesquelles sont animées par les assistantes sociales. Une assistante sociale anime à tour de rôle

ces séances. (Il y a trois assistantes sociales à Metz-Queuleu qui s'occupent à la fois des dossiers de la détention hommes et des dossiers de la détention femmes).

Ont accès à ces activités du mercredi après-midi, les détenues qui en font la demande par écrit quelques jours auparavant.

Contrairement au quartier hommes, les détenues ne bénéficient pas de la programmation cinéma (les hommes ont une salle de cinéma à leur "disposition" dont l'accès est strictement interdit aux femmes), ni d'activités physiques et sportives.

Les weekend, elles peuvent regarder la télévision (après demande d'autorisation).

B/ Brèche dans l'isolement

Travail des femmes

En Maison d'Arrêt, le travail est facultatif pour les prévenues et son importance est en fonction du nombre plus ou moins élevé de concessionnaires agréés. Dans ces établissements, où les possibilités de travail sont souvent inférieures à la main-d'oeuvre disponible, les condamnées bénéficient d'une priorité au travail (car en vertu du Code de Procédure Pénale, elles y sont astreintes).

Le plus souvent, les femmes travaillent en cellules car, rares sont les prisons qui disposent d'ateliers pour détenues.

A quels types de travaux sont-elles "embauchées" ? Elles peuvent effectuer des travaux de confection dont certains ne nécessitent pas une infrastructure compliquée (ex : la confection de cravate), des travaux de façonnage (ex : pliage, collage, étiquetage...), des travaux de conditionnement divers (ex : montage de fleurs artificielles, réalisation de pinces à linge...), divers travaux comme la sérigraphie, la dactylographie ect... De plus, le Service Général est en partie effectué par des femmes.

Celles-ci forment un effectif assez faible et instable ; de ce fait, il est relativement difficile d'organiser des ateliers, excepté dans l'enceinte d'établissements comme RENNES ou FLEURY-MEROGIS.

Cependant, les femmes qui souffrent peut-être davantage que les hommes de l'isolement ressenti dans l'univers carcéral, peuvent, par l'intermédiaire du travail, rompre durant quelques heures par jour la solitude qui les enveloppe quotidiennement tout au long de leur incarcération.

A Metz-Queuleu, sur les vingt et une détenues, seules trois femmes travaillaient à mon arrivée. Puis, vers la fin de mon stage, elles étaient quatre dont deux prévenues et deux condamnées.

Le nombre restreint de travailleuses s'explique de par le petit espace réservé à l'atelier dans le quartier femmes.

A quel genre de travail sont-elles astreintes ?

+ l'atelier :

elles s'occupent des effets de la détention hommes à savoir : - lavage

- repassage

- raccomodage (les bleus, les pyjamas...), de

même que ceux de la détention femmes.

Les vêtements et autres tel que les draps dont elles ont la charge, sont fournis par l'Administration Pénitentiaire ; chaque détenue est responsable de ses propres habits.

Je ne puis m'empêcher de faire la remarque suivante, car je ne perçois pas la logique des faits (du moins s'il y en a une !) : alors que la présence d'hommes quelqu'ils soient (surveillants ou personnels ATOS) soit strictement interdite dans le quartier femmes, les détenues travaillent toute la journée dans une "atmosphère" masculine !!

+ le service entretien :

ce service comme son nom l'indique consiste au nettoyage des locaux, hormis les cellules, et il est sous la responsabilité d'une détenue (toujours la même).

+ la distribution des repas :

deux détenues accompagnées d'une surveillante effectuent trois fois par jour ce service, car je rappelle pour mémoire que les repas sont pris dans les cellules.

Les horaires sont les suivants : 8H-12H et 14H-18H samedis et dimanches exclus.

Hormis les activités rémunérées qui ne peuvent être attribuées à chacune, de quels autres moyens dispose une détenue pour pallier à la routine de la monotonie qui, au fil des jours, s'installe et coexiste avec les angoisses et la solitude ?

C/ Relations avec l'extérieur

Outre la promenade quotidienne qui permet à l'ensemble des détenues de "s'aérer" un peu physiquement, de rencontrer (à condition de n'être pas mise à l'isolement) d'autres détenues et de converser pendant quelques minutes entre elles, quelles sont les autres possibilités qui leur sont "offertes" ?

Quels liens conservent-elles avec leur famille, leurs amis ?

Le courrier, qui par mesure de sécurité est soumis à un contrôle (tant au niveau de l'entrée qu'au niveau de la sortie), n'est pas limité (ce n'est pas toujours le cas) quant au nombre de lettres reçues ou envoyées, et permet un dérivatif. De même, bien que les parloirs soient, dans la majorité des cas, avec hygiaphone, ils constituent pour la détenue un moyen de rapprochement : elle constate qu'on ne l'a pas oubliée et cela l'aide à supporter la détention. Parfois cependant, au fil des années les visites s'espacent et les lettres se raréfient.

Cependant, les contacts directs avec des personnes libres sont extrêmement limités. Les prévenues sont visitées par leur avocat et comparaissent devant le Juge d'Instruction, mais la monotonie des journées se fait toujours ressentir tant pour les condamnées que pour les prévenues.

Une aide morale et parfois des secours pécuniaires sont apportés par des visiteuses de prison ; celles-ci, personnes bénévoles, réconfortent les détenues par leur présence et leur assistance régulières, tout en tentant de faciliter le reclassement social des personnes qu'elles visitent.

A Metz-Queuleu, trois visiteuses interviennent, dont deux très régulièrement.

Au quartier hommes, les détenus désirant un visiteur écrivent à l'assistante sociale responsable de cette tâche, soit directement, soit par l'intermédiaire du Directeur. L'assistante sociale répartit en fonction des possibilités et des personnalités de chaque visiteur, les demandes. Il arrive aussi que le détenu demande expressément tel ou tel visiteur. Dans la mesure du possible, ce choix est respecté. Le détenu reçoit un formulaire sur lequel est précisé le nom du visiteur, et son jour de visite. Il lui est aussi communiqué l'adresse de l'association des visiteurs. Il pourra ainsi correspondre avec lui.

Le visiteur, le jour de la visite, regarde le fichier et fait appeler les détenus qu'il désire voir. Cela signifie que le visiteur voit un détenu toutes les semaines ou différemment.

Ce qui se passe au quartier femmes est tout-à-fait différent et demande réflexion.

Les visiteuses n'étant que trois sont vite connues tant des détenues que du personnel. Le jour de la visite, deux possibilités s'offrent ;

- la détenue arrivante demande à la surveillante de voir la visiteuse ;
- la surveillante signale le cas de telle ou telle détenue à la visiteuse.

Cela veut dire que :

- l'assistante sociale intervient pas ou peu dans la désignation ;
- les détenues accomplissent peu de démarches dans leur demande et leur choix d'une visiteuse ;
- que la visiteuse est tenue, d'une certaine façon, à voir systématiquement les détenues de sa liste.

D'autres personnes extérieures au milieu carcéral interviennent également auprès des détenues à savoir entre autres :

- une enseignante, détachée, professe à temps partiel : trois heures par semaine ;
- un médecin de protection maternelle et infantile

(P.M.I.) intervient une fois par mois, lorsqu'il y a des bébés ;

- un médecin intervenant une fois toutes les semaines, ceci suivant les demandes ;
- de même que d'autres personnes s'occupant de la santé morale des incarcérées telles que : psychologues, psychiatres...

#### IV. LA POPULATION PENALE.

##### A/ Ses caractéristiques :

Les principales caractéristiques de la population pénale de Metz-Queuleu sont : + détenues jeunes

- + proportion importante de prévenues, de détenues sous mandat de dépôt
- + beaucoup de procédures criminelles
- + augmentation des toxicomanes.

##### B/ Présentation des femmes détenues à Metz :

C'est au cours des séances d'éducation physiques et sportives que j'ai pu faire un recensement de la population pénale tant au niveau de leur identité qu'au niveau de leurs délits et crimes. Cette présentation individualisée a été confirmée avec l'aide des assistantes sociales.

Dans le tableau qui suit, ne figurent que les détenues ayant participé à mes séances.

D E T E N U E S	A G E	I D E N T I T E	S i t u a t i o n
Khéra B.	25 ans	Marocaine - célibataire	libérée le 19/7/82
Nadia B.	18 ans	Marocaine - célibataire condamnée pour vols (ma- gasins et porte monaies) à un mois - récidiviste	libérée le 24/7/82
Jeanine D.	27 ans	Française - mariée Primaire - a déjà fait 24 mois de détention pré- ventive, dont quelques mois à Ylorquin - elle a tué son mari - elle at- tend son jugement en Cour d'Assises - quatre enfants	prévenue
Annie E.K.	19 ans	Française - célibataire Primaire - elle a donné un coup de poignard à son concubin (non mort) - attend jugement en Correc- tionnel.	prévenue
Jeanine E.	38 ans	Belge - mariée - six en- fants - condamnée pour vol de magasin - son ami est incarcéré à Metz-Q. travaille depuis le 28/7.	libérable mi-septembre avec réduction de peine
Martine F.	25 ans	Française - vit en concu- binage - concubin incar-	libérable début

		<p>céré à Metz-Queuleu - un enfant - condamnée pour coups et blessures sur son enfant - complicité Ex-procédure criminelle qui est passée en procédure correctionnelle - Elle a déjà effectué 17 mois de détention préventive - Passée en jugement le 4/8/82</p>	<p>septembre condamnée</p>
<p>Marjolaine G.</p>	<p>26 ans</p>	<p>Française - célibataire Récidiviste - condamnée pour vol avec effraction à 18 mois - concubin incarcéré à Metz-Queuleu - Travaille</p>	<p>condamnée</p>
<p>Marlène G.</p>	<p>39 ans</p>	<p>Africaine - mariée - mari incarcéré - Arrêtée pour trafic de faux dollars - procédure criminelle particulière Passe en Cour d'Assises; donc prévention au moins pendant un an - en attente de son jugement - Travaille.</p>	<p>prévenue</p>
<p>Marie-Louise G.</p>	<p>36 ans</p>	<p>Française - mariée - trois enfants - elle était éducatrice - arrêtée pour tentative d'assassinat de son voisin</p>	<p>prévenue</p>

		tentative qui a provoqué la mort de celui-ci - Attend jugement en Cour d'Assises - elle est à Metz depuis juin 1981 Contre expertise de démence.	
Catherine G.	40 ans	Française - mariée - condamnation pour recel <del>les</del> à 15 jours d'incarcération - complicité avec Samira M.	libérée le 15/7/82
Sophie G.	21 ans	Française - mariée - marié incarcéré à Metz-Queuleu deux enfants - enceinte - arrêtée pour coups et blessures sur enfant - complicité - elle est en détention depuis mai 82 Attend son jugement en Cour d'Assises.	prévenue
Tina H.	26 ans	Allemande - divorcée - arrêtée pour une attaque de banque avec tir sur agent - complicité - elle s'est mariée en prison le 4 août 82 (mari également incarcéré) - Attend son jugement en Cour d'Assises	prévenue
Raphaëlle H.	26 ans	Française - prostituée arrêtée pour émission de	prévenue

		faux chèques - en attente de son jugement.	
Samira M.	24 ans	Marocaine - célibataire arrêtée pour recelles complice de Catherine G. Attend jugement en Cor- rectionnelle.	prévenue
Abla M.	26 ans	Marocaine - mariée - enfants - Primaire - mari incarcéré à Metz-Q. Condamnée pour vol à trois mois de prison Travail.	condamnée libérée le 31/7/82
Brigitte M.	19 ans	Française - mariée avec enfant - Récidiviste - arrêtée pour escroquerie et abus de confiance - Arrivée à Metz le 13/7/82 Elle venait de Carcassonne où elle avait déjà fait trois semaines de déten- tion - attend son juge- ment en Correctionnelle.	prévenue
Danielle M.	38 ans	Française - mariée avec enfants - arrêtée pour recelles - entrée à Metz le 22 juillet 82 pour terminer sa peine, elle avait déjà fait six se- maines de détention, et, il lui reste encore six	condamnée

		semaines officielles à effectuer, mais possibilité de réduction de peine.	
Chantal P.	22 ans	Française - mariée avec enfants - enceinte - mari incarcéré à Metz-Queuleu Arrêtée pour vol avec effraction - est en prison depuis le 2/5/82 - elle attend son jugement.	prévenue
Patricia S.	22 ans	Française - célibataire - concubin incarcéré près de Sarreguemines - elle est entrée à Metz le 14 juillet pour affaire de drogue et usage de stupéfiants - Primaire - elle attend son jugement en Correctionnelle - elle travaille depuis le 28 juillet.	prévenue
Christiane T.	25 ans	Française - mariée avec 3 enfants - mari incarcéré à Metz-Queuleu - condamnée pour complicité (mari) de viol d'une mineure.	condamnée libérée le 28/7/82
Céline V.	21 ans	Française - mariée avec deux enfants - mari incarcéré à Metz-Queuleu - arrêtée pour complicité de viol - elle est entrée	prévenue

		<p>en prison en mai - elle attend son jugement en Cour D'Assises - elle était à la pouponnière avec son bébé de 8 mois jusqu'au 2 août 82.</p>	
Martine Z.	26 ans	<p>Française - mariée avec un enfant - son "concubine" est également à Metz-Q. Récidiviste - arrêtée pour vol à main armée et usage de stupéfiants - elle est en détention depuis septembre 81 - est passée en jugement correctionnel le 5 août 82 (condamnation à 4 mois) et elle attend son jugement en Cour d'Assises.</p>	condamnée

### Trafic et détention de stupéfiants

## 4 mois de prison ferme pour trois drogués

Onze drogués ont comparu devant le tribunal correctionnel de Metz pour détention et trafic de stupéfiants. Si les accusés n'ont pas nié détenir du haschich, de l'héroïne, pour leur usage personnel, par contre, ils n'avaient pas la même conception de trafic de drogue que la justice.

« Nous ne sommes pas des trafiquants puisque nous ne faisons que nous procurer nous-mêmes l'« herbe » et la « blanche » personnellement », ont-ils défendus. Le tribunal

ne partage pas cette conception. Bénévoles ou rémunérés, les pourvoyeurs tombent sous le coup de la loi.

Le tribunal correctionnel a modulé son application en infligeant des peines « sur mesure », selon qu'ils s'agissait de fournisseurs, rotours ou de drogués occasionnels.

Michel Rosolini, 28 ans, de Baisy, et Martine Zeyer, 26 ans, de Metz, ont été condamnés à quatre mois de prison ferme. Condamnés sans une affaire criminelle, ils compa-

raîtrons ultérieurement devant une autre juridiction. Philippe Mancini, de Jarny, a également été condamné à quatre mois de prison ferme, mais il a quitté librement la salle d'audience, sa peine étant recouverte par la détention préventive.

Leurs co-accusés, des jeunes gens de la région messine, ont été condamnés à des peines de prison avec sursis, variant de 3 mois à 6 mois et à des amendes comprises entre 200 et 1.000 F.

---

CHAPITRE 3

---

---

L E S   C O N D I T I O N S   D E   T R A V A I L  
durant le stage

---

I. " Un mois de semi-liberté en milieu clos " :

Relations avec le personnel de surveillance.

II. Les installations et le matériel.

A/ Les installations

B/ Le matériel.

III. Les horaires.

IV. Le groupe-classe.

A/ Hétérogénéité au niveau de l'âge

B/ Hétérogénéité au niveau des personnalités

C/ Hétérogénéité au niveau des potentiels

physiologiques

V. L'effectif.

A/ Tableaux I - 2 - 3 - 4

B/ Commentaires des tableaux.

CHAPITRE 3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL  
durant le stage

I. " Un mois de semi-liberté en milieu clos " :

Relations avec le personnel de  
surveillance.

Lorsque j'ai débuté mon stage le lundi 12 juillet, il était convenu avec Monsieur le Directeur MORISSINY, que je serais présente au quartier femmes huit heures par jour, afin, outre de mener mes séances d'éducation physique et sportive, de mieux connaître le milieu.

C'est ce qui s'est passé, du moins durant les deux premières journées ; puis très vite ma présence au quartier se limita aux trois heures de cours journalières, car mes interventions devenaient trop importantes d'après l'une des personnels de surveillance qui ne manqua pas d'en aviser le supérieur : Monsieur MORISSINY.

Ainsi, après une journée où j'ai pu assister à la distribution du déjeuner, visiter les locaux en présence d'une surveillante : Madame J. COLLELA, lui poser quelques questions et, rester dans le bureau pour y travailler et jouer en quelque sorte le rôle de standardiste, lorsque je m'y trouvais seule, je fus convoquée dès le lendemain matin chez Monsieur le Directeur.

Lors de cette entrevue j'ai eu droit aux réflexions suivantes :

" vous ne devez plus répondre au téléphone et ne plus aller aux étages lors de la distribution des repas, car vous risquez de vous faire agresser par une détenue. De plus ce ne sont pas vos affaires... "

( A croire que lorsque je suis seule dans la cour avec toutes les détenues, je suis à l'abri de tels incidents ! ! ).

" De même, vous devez commander les détenues et non pas faire ce qu'elles veulent... "

Il était évident que nous avions été mouchardées par la deuxième surveillante qui se tenait dans le bureau ; fait que j'ai pu confirmer en discutant avec Madame J. COLLELA, laquelle fut très surprise lorsque je lui eus appris ce qui c'était produit. Sur cet entre-fait, je devais comprendre très vite que mes allers et venues étaient surveillés, et que j'étais observée durant mes séances d'éducation physique et sportive. De ce fait, je n'allais pas pouvoir entreprendre grand chose dans cette atmosphère visciée ; puisque tout était conçu pour que j'en sache et que j'en voie le moins possible.

Puis arriva le jour où l'on réussit à me décider de ne venir à la prison que pour assurer mes heures de cours, et cela dès le jeudi 15 juillet. C'est cette fameuse journée où les surveillantes ( en poste cette date là, car je tiens à préciser qu'elles permurent tous les jours ) me renfermèrent dans la salle d'activités qui se situe juste à côté de leur bureau, à partir duquel elles pouvaient m'espionner à leur aise par la façade vitrée qui sépare les deux lieux.

J'avoue que j'ai eu un moment d'anxiété et que je me suis fait entendre pour que l'on m'ouvre immédiatement la porte ; ce qui fut fait après leur avoir promis de rester sagement dans la salle, sans aller me promener dans les couloirs. C'est également à partir de ce jour que l'accès du bureau me fut interdit, sauf en présence d'une surveillante.

J'avais l'impression d'être considérée comme une détenue supplémentaire, et , j'en avisais aussitôt le Directeur avec lequel je conclusais un nouvel accord, qui était de venir au quartier femmes uniquement pour assurer mes heures de cours aux détenues.

Car il était logique qu'en restant enfermée dans une salle, comme une détenue, je ne pouvais apprendre à mieux connaître le milieu

et ce qui s'y passe à l'intérieur.

Remarquez que j'aurais pu vous conter ma nouvelle situation d'incarcérée !!

Ainsi durant un mois j'allais vivre en semi-liberté dans le quartier femmes de METZ-QUEULEU.

Je citerai un nouveau point pour vous confirmer mes impressions de nouvelle "tôlarde."

C'était lors d'une projection <sup>de</sup> film, le mercredi après-midi, dans le cadre des activités culturelles animées par les assistantes sociales : j'étais donc à cette projection en compagnie de deux assistantes sociales et des détenues, assise au "fond" de la salle d'activités sur le bord d'une table, lorsqu'une surveillante ouvrit la porte et dit sur un ton sec en me regardant :

" Descendez de la table ! Les détenues n'ont pas le droit non plus de s'y asseoir ! ".

Je suis certaine que si elle avait pu dire : " PETIT, descendez de cette table ! ", elle l'aurait fait ; car c'est toujours sur ce ton aussi chaleureux et en les interpellant par leur nom de jeune fille que les surveillantes s'adressent aux détenues.

( Je n'appelle même pas mon chien de la sorte ! Heureusement qu'elles les vouvoient encore !! ).

Si du côté du personnel cela n'allait pas très fort, du côté des détenues j'étais bien admise, au point même où je me suis sentie chef de leur bande à un moment donné, si je puis dire.

C'était le vendredi 23 juillet au matin, alors que comme toutes les séances débutent toujours avec dix à quinze minutes de retard, une des surveillantes : Madame GOUVERNEUR s'est pointée avant la fin de ma séance en sommant les détenues de rentrer. Les filles râlaient, moi de même ; c'est ainsi que j'ai décidé de rester dans la cour avec mes "élèves" jusque 9H30 précises. L'une des détenue lui a répondu : " NON !, on reste en sport ". La surveillante bouillait sur le pas de la porte et les rappelait une nouvelle fois sans réponse. La fin de la séance venue, nous sommes rentrées toutes ensemble et j'ai eu droit à la remarque suivante :

" Vous avez vu l'heure ! ". Je lui ai répondu : " OUI, mais vous avancez de X minutes " en lui montrant ma montre. Elle niait les faits, alors j'ai demandé aux détenues l'heure qu'elles avaient. Bien entendu, elles ont toutes répondu en coeur 9H30. Madame GOUVERNEUR rageait de plus en plus et me dit : " j'en aviserai Monsieur le Directeur ". A celà, et avant qu'elle ne remonte les filles en cellule, je lui ai répliqué : " Si vous voulez, nous irons toutes les deux en aviser le Directeur ". Cet accrochage n'eut pas de suite, car je ne fus point convoquée.

Mes relations avec le personnel de surveillance évoluèrent à partir de cet incident survenu avec Madame GOUVERNEUR, et celà dès la deuxième semaine de mon stage. C'est ce même jour que je leur ai fait comprendre qu'elles n'avaient pas à me commander, mais qu'elles devaient être à ma disposition. C'est ainsi que le vendredi après-midi j'ai eu droit à des excuses et à un ton plus courtois. ( Je suppose que la surveillante en question est allée voir Monsieur MORISSINY, lequel lui a donné tort ; puis il y a eu répercussion de cette affaire ).

Les rapports de statuts étaient réglés. Nos relations allaient être plus " amicales ", mais je ne dis pas sans hypocrisies, et celà était réciproque. Je restais toujours sur mes gardes et posais le moins de questions possibles, car j'étais continuellement espionnée. Si je ne le voyais pas par moi-même, les détenues me prévenaient. Ainsi au cours des séances, elles me disaient : " Tiens, il y a Papa ( c'est ainsi qu'elles surnommaient le Directeur ) qui nous regarde " ou bien : " Tiens, la surveillante nous regarde de la cellule située à tel ou tel endroit ".

Après vous avoir fait part de mes rapports avec le personnel de surveillance à l'aide de quelques anecdotes, je vais vous préciser le cadre matériel dans lequel j'allais travailler.

## II. Les installations et le matériel.

A/ Les installations : ( cf. plan page 36 )

+ extérieures :

- ° la cour de promenade où un terrain de volley-ball non normalisé ( 12m X 9m au lieu de 18mX9m) fut tracé dès le lendemain de mon arrivée ;
- ° Le petit préau où sèche le linge de la détention et où par temps de pluie, toutes les détenues y compris celles de la promenade, y étaient concentrées.

Car, si au début du stage, les heures de sport étaient séparées des heures de promenade, très vite celles-ci furent jumelées.

L'explication de cet état de fait par le Directeur est la suivante :

- manque d'effectif au niveau du personnel de surveillance ;
- beaucoup trop de mouvements des détenues depuis ma présence au quartier ;
- les détenues pratiquant le sport sortent beaucoup trop de leur cellule en allant droit et à la promenade et au sport. " Il ne faut pas oublier qu'elles sont en prison pour y être punies. Cinq heures dehors, c'est beaucoup trop, et puis, elles ne feraient plus que ça".

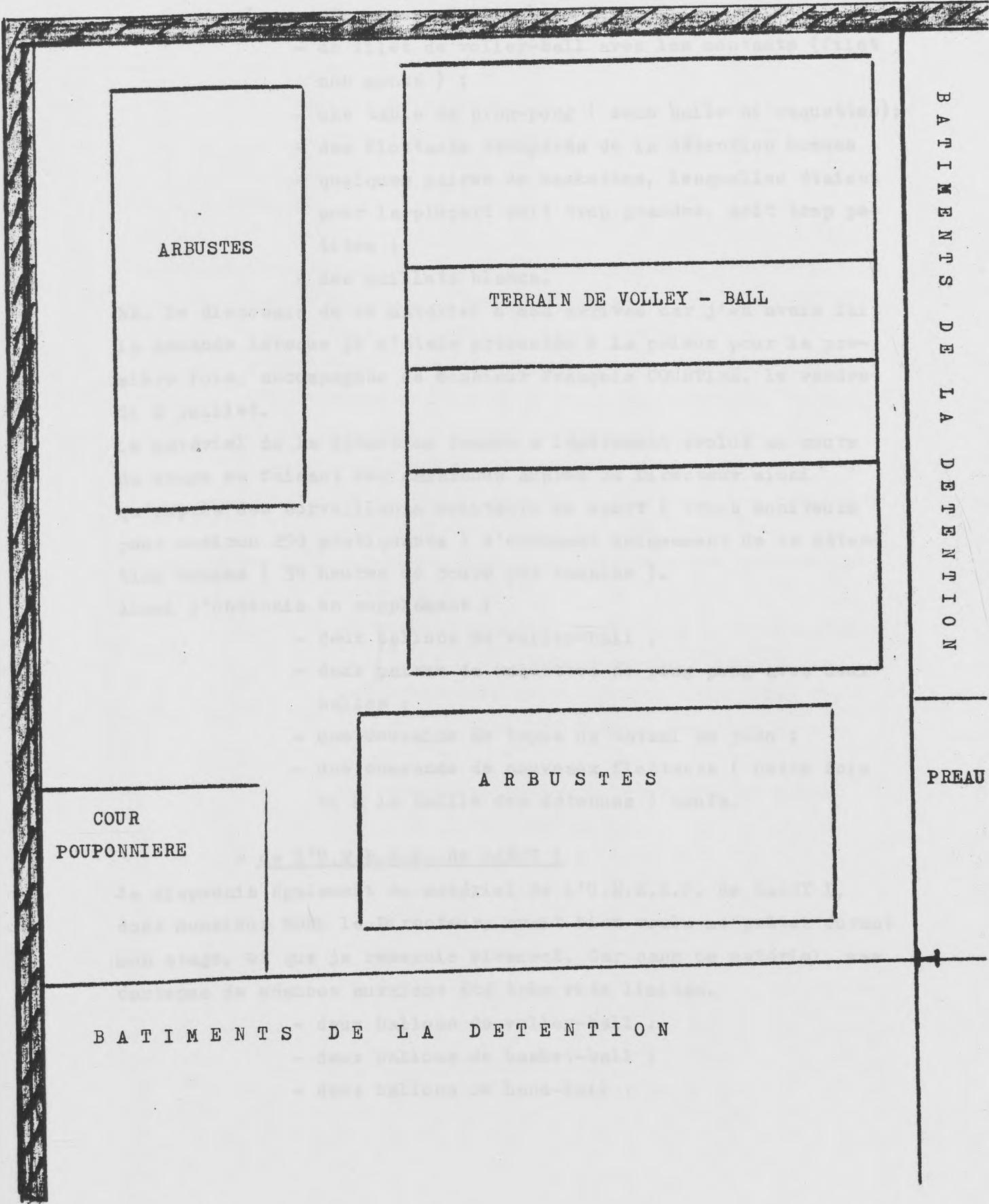
+ intérieures : néant

J'ai eu l'occasion de mener une de mes séances dans la salle d'activités lorsqu'il pleuvait. Je ne dis pas que nous étions dans des conditions de travail idéales dans cette petite salle mal aérée et où nous étions les unes sur les autres, car ce jour là j'avais seize détenues.

B/ Le matériel :

+ de la détention :

PLAN DE LA COUR DE PROMENADE : installations



ARBUSTES

TERRAIN DE VOLLEY - BALL

BATIMENTS DE LA DETENTION

ARBUSTES

COUR  
POUPONNIERE

PREAU

BATIMENTS DE LA DETENTION

Le premier jour j'avais à ma disposition

- un filet de volley-ball avec les montants (filet non monté) ;
- une table de ping-pong ( sans balle ni raquettes) ;
- des flottants récupérés de la détention hommes ;
- quelques paires de baskettes, lesquelles étaient pour la plupart soit trop grandes, soit trop petites ;
- des maillots blancs.

NB. Je disposais de ce matériel à mon arrivée car j'en avais fait la demande lorsque je m'étais présentée à la prison pour la première fois, accompagnée de Monsieur François COURTINE, le vendredi 2 juillet.

Le matériel de la détention femmes a légèrement évolué au cours du stage en faisant des démarches auprès du Directeur ainsi qu'auprès des surveillants moniteurs de sport ( trois moniteurs pour environ 250 pratiquants ) s'occupant uniquement de la détention hommes ( 39 heures de cours par semaine ).

Ainsi j'obtenais en supplément :

- deux ballons de volley-ball ;
- deux paires de raquettes de ping-pong avec deux balles ;
- une douzaine de tapis de tatami de judo ;
- une commande de nouveaux flottants ( cette fois ci à la taille des détenues ) neufs.

+ de l'U.E.R.E.P. de NANCY I :

Je disposais également du matériel de l'U.E.R.E.P. de NANCY I, dont Monsieur NOEL le Directeur, avait bien voulu me prêter durant mon stage, et que je remercie vivement. Car sans ce matériel, mes contenus de séances auraient été très vite limités.

- deux ballons de volley-ball ;
- deux ballons de basket-ball ;
- deux ballons de hand-ball ;

- un ballon de football ;
- dix cordellettes ;
- six cerceaux ;
- deux frisbees ;
- deux jeux de dossards ( 6 rouges / 6 bleus ).

### III. Les horaires.

J'assurais trois heures d'activités physiques et sportives par jour, du lundi au vendredi, réparties comme suit :

- + IH30 tous les matins : de 8H à 9H30 ;
- + IH30 tous les après-midis : de 15H30 à 17H exceptés les mercredis, car il y avait les activités culturelles proposées par les assistantes sociales. Je participais à ces séances et j'ai eu également l'occasion d'en animer une, un mercredi où les assistantes sociales étaient débordées de travail.

Les activités socio-éducatives avaient lieu de 15H à 17H. Durant mon stage, elles furent les suivantes :

- le premier mercredi après-midi : retransmission d'un film de la semaine, à propos des infibulations, suivi ensuite d'un débat animé par les deux assistantes sociales en présence ;
- les trois mercredis qui suivirent ce furent les jeux socio-éducatifs :
  - o scrabble
  - o échecs
  - o Master Mind
  - o jeux de Dames
  - o les petits chevaux
  - o le micado
  - o les dominaux
  - o le jeu "boum ba da boum"!

Pour mémoire, je rappellerai que pour pouvoir participer à ces activités du mercredi, les détenues doivent en faire la demande quelques jours auparavant ( demandes écrites ). Les détenues qui travaillent n'y ont pas droit. Ce sont des séances libres !

#### IV. Le groupe-classe

Lors du chapitre 2, je vous avais présenté individuellement les détenues pratiquant les activités physiques et sportives sous leur identité ( cf. page 24 ) sociale et leur situation vis-à-vis de la Justice.

Maintenant mon propos est de vous faire connaître les caractéristiques de cette population pénale, qui ne manque pas d'hétérogénéités à beaucoup de points de vue.

#### A/ Hétérogénéité au niveau de l'âge

effectifs âges des détenues	I	2	3	4	5
18 ans	X				
19 ans		X			
21 ans		X			
22 ans		X			
24 ans	X				
25 ans			X		
26 ans					X

effectifs détenues	I	2	3	4	5
27 ans	X				
36 ans	X				
38 ans		X			
39 ans	X				
40 ans	X				

22 détenues - Moyenne d'âge : 26 ans.

B/ Hétérogénéité au niveau des personnalités.

C'est en fonction des caractères, des tempéraments de chacune, que deux clans se sont formés au début du stage. D'un côté nous avons les " timides ", celles qui ne bronchaient pas, et, de l'autre côté nous avons les agressives et les grandes bavardes, de même que les dynamiques ; celles qui ont un besoin intense de s'extérioriser.

C/ Hétérogénéité au niveau des potentiels physiologiques.

Ces différences peuvent s'expliquer à partir de différents paramètres énoncés ci-après :

+ facteur âge

+ Temps d'incarcération

Si certaines femmes sont en détention depuis quelques jours ou quelques semaines, d'autres sont isolées depuis des mois, voire des années ( cf. tableau page 24 ). Donc il est logique que les incarcérées de longues dates souffrent du manque de mouvement suite à leur isolement ; elles ont perdu toutes leurs

possibilités, et, ~~que~~ leurs muscles se sont atrophiés.

+ vécu au niveau de la pratique des activités physiques et sportives

Certaines n'ont jamais pratiqué de sport de leur vie ; d'autres n'en n'ont fait qu'à l'école. Donc dans la majorité des cas, ces femmes ont très peu ou pas de vécu sportif, étant donné que le niveau scolaire ne dépasse pas le B.E.P.C. ou le B.E.P. ( fait rare ).

+ Facteurs constitutionnels

Sur les vingt-deux détenues que j'ai pu avoir en cours durant mon stage, dix présentaient des " troubles " divers relatifs à leur morphologie ou à leur état de santé. Les symptômes relevés sont les suivants : ( recensement individuel )

- ° Jeanine D. : problème morphologique  
problème de santé mentale  
hypotonique.
- ° Marjolaine G. : épileptique  
souffle au coeur.
- ° Marie-Louise G. : problème morphologique (elle est devenue très maigre suite à son temps de détention )  
problème cardiaque.
- ° Catherine G. : problèmes au niveau du dos et de la colonne cervicale.
- ° Sophie G. : enceinte de deux mois (début stage)
- ° Raphaëlle H. : problème d'obésité.
- ° Samira M. : problème cardiaque  
problèmes articulaires (elle avait tenté de se suicider avant d'être à la prison, ce qui lui avait coûté : un bras et un pied cassés, entre autres ).
- ° Chantal P. : enceinte de six mois (début stage).

- ° Patricia S. : perte de ses possibilités de part l'absorption de drogue ( elle se piquait - nouvelle arrivante ).
- ° Christiane T. : problèmes au niveau de la colonne lombaire.

S'ajoutent à ces différents facteurs limitant le potentiel physiologique des détenues, les tranquillisants divers que pratiquement toutes absorbent pour pouvoir dormir la nuit ou pour calmer leurs tensions nerveuses. Suite à ceci, les femmes arrivaient souvent les matins, plus particulièrement, dans un état comateux. L'état défaillant ( pour la plupart ) des filles s'est traduit par divers accidents, et cela surtout lors des deux premières semaines d'activités physiques et sportives.

Le recensement des accidents survenus sont les suivants :

- quatre entorses de la cheville ;
- une foulure du poignet ;
- une entorse du pouce.

Ainsi deux nouveaux sous-groupes allaient se former en cours de stage. Si, au départ le groupe s'était scindé en deux suivant le paramètre : personnalité, maintenant deux clans allaient se constituer à partir du paramètre : aptitude physique.

N.B. Ces sous-groupes se sont créés et modifiés uniquement sur l'initiative des détenues.

#### V. L'effectif.

L'effectif du groupe-classe à mes cours était très variable comme vous pouvez le constater en consultant les tableaux pages 43 - 44 - 45 - 46.

Ces tableaux seront suivis d'un commentaire.

6  
5  
4  
3  
2  
1/8  
31  
30  
29  
28  
27  
26  
25  
24  
23  
22  
21  
20  
19  
18  
17  
16  
15  
14  
13  
12

MATIN	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1/8	2	3	4	5	6
APRES-MIDI																										
Nadia B.	X	X		X	X			X																		
Khéza B.	X		X	X																						
Jeznine D.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Jeznine E.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Annie E.k.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Martine F.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Marjolaine G.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Marlène G.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Marie-Louise G.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Catherine G.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Sophie G.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X
Tinz H.	X	X		X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X

6 5 4 3 2 1/8 31 30 29 28 27 26 25 24 23 22 21 20 19 18 17 16 15 14 13 12/11

MATIN	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1/8	2	3	4	5	6
APRES-MIDI																										
Raphaëlle H.	X	X		X	X			X		X	X															
Samira M.			X	X			X		X	X			X	X	X	X						X	X	X		
Abl M.	X	X		↑			↑	↑	↑	↑	↑			↑	↑											
Chantal P.	X	X																								
Brigitte M.		X		X	X																					
Patricia S.			X	X			X	X	X	X				X	X											
Zeyer M.	X	X	X	X			X		X	X			X	X	X	X						X				
Denielle M.											X			X	X	X						X				
Christiane T.	X	X	X	X			X	X	X					X	X											
Céline V.																						X	X	X		

- 44 -

TABLERAU 3

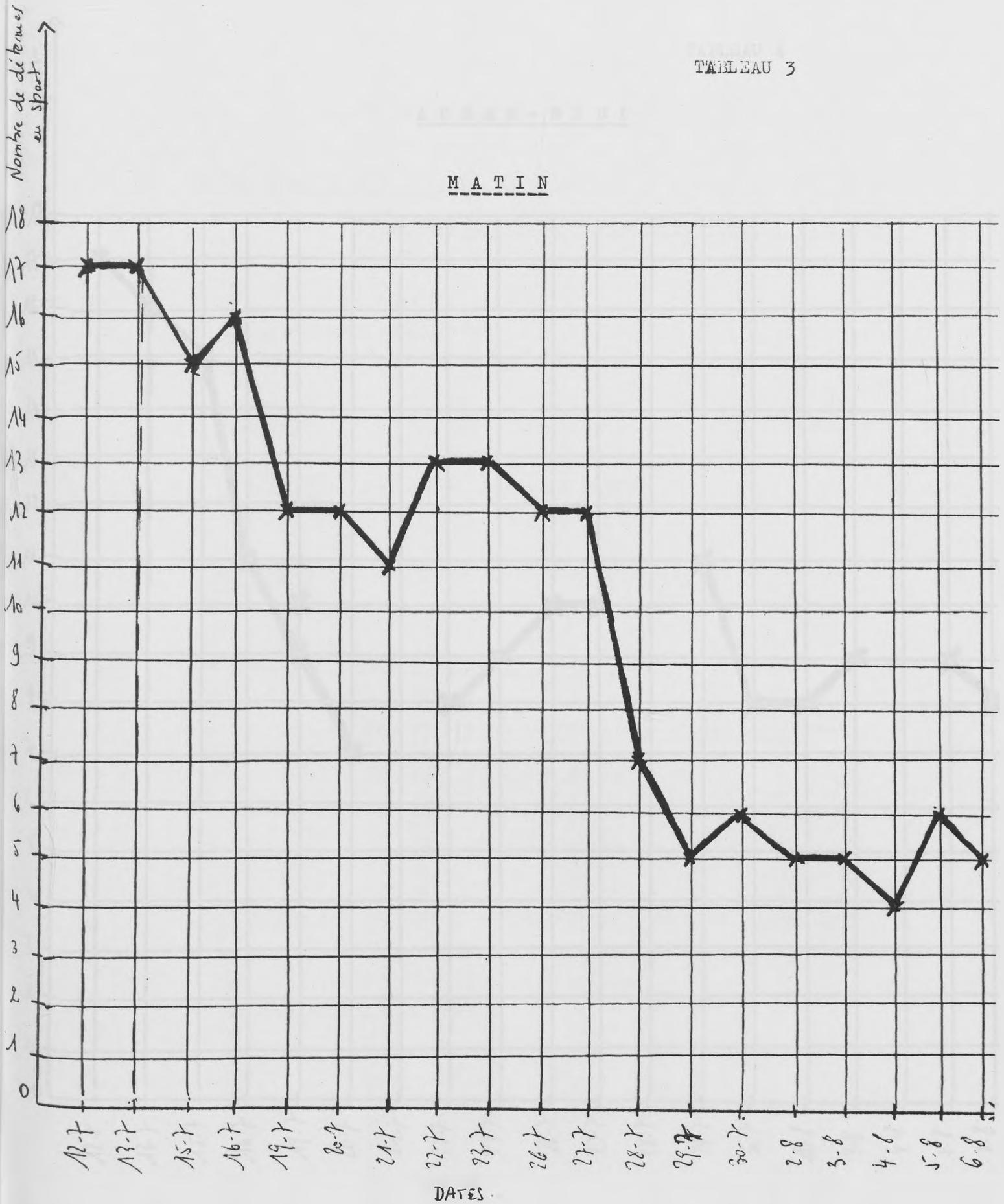
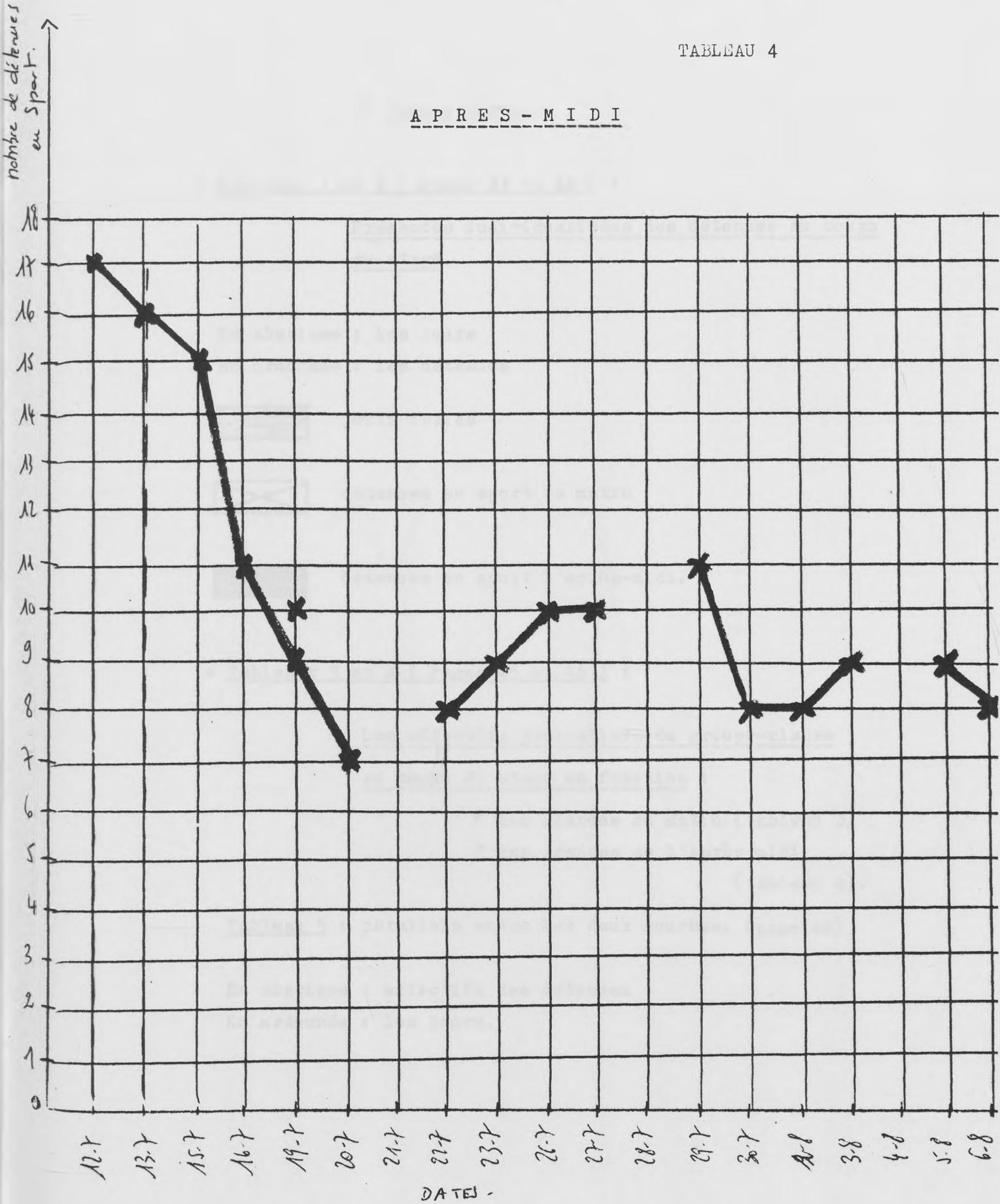


TABLEAU 4

A P R E S - M I D I



B/ Commentaires :

+ Tableaux I et 2 ( Pages 43 et 44 ) :

Présences individualisées des détenues au cours du stage.

En abscisse : les jours

En ordonnée : les détenues



jours fériés



détenues en sport le matin



détenues en sport l'après-midi.

+ Tableaux 3 et 4 ( Pages 45 et 46 ) :

Les effectifs journaliers du groupe-classe au cours du stage en fonction :

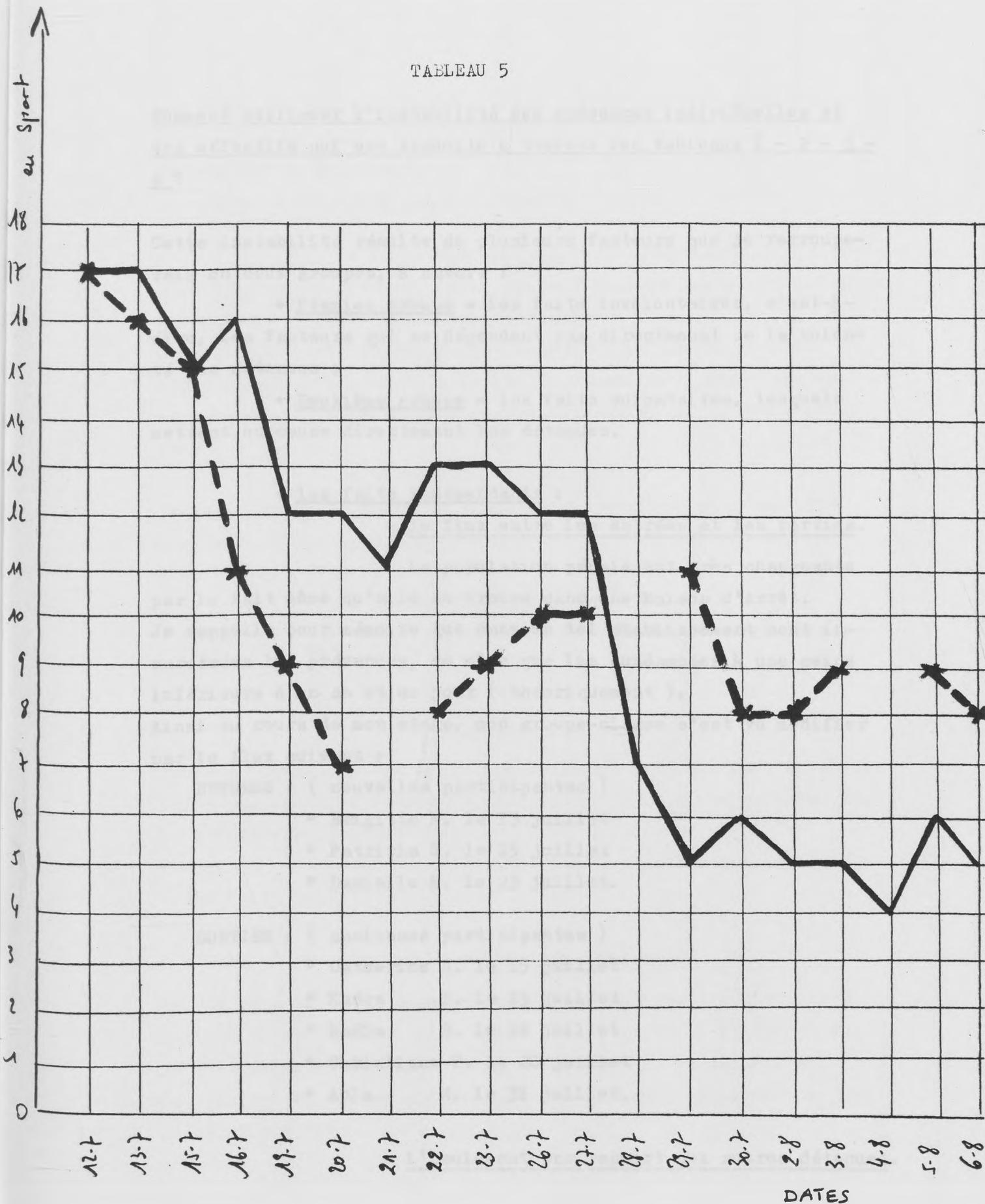
- des séances du matin ( tableau 3 )
- des séances de l'après-midi ( tableau 4 ).

Tableau 5 : parallèle entre les deux courbes. ( page 48 )

En abscisse : effectifs des détenues

En ordonnée : les jours.

TABLEAU 5



Comment expliquer l'instabilité des présences individuelles et des effectifs qui est traduite à travers les tableaux I - 2 - 3 - 4 ?

Cette instabilité résulte de plusieurs facteurs que je regrouperais en deux groupes, à savoir :

+ Premier groupe = les faits involontaires, c'est-à-dire, les facteurs qui ne dépendent pas directement de la volonté des détenues ;

+ Deuxième groupe = les faits volontaires, lesquels mettent en cause directement les détenues.

+ les faits indépendants :

- le flux entre les entrées et les sorties.

La population pénale est très changeante par le fait même qu'elle se trouve dans une Maison d'Arrêt.

Je rappelle pour mémoire que dans un tel établissement sont incarcérées les prévenues, de même que les condamnées à une peine inférieure à un an et un jour ( théoriquement ).

Ainsi au cours de mon stage, mon groupe-classe s'est vu modifier par le flux suivant :

ENTREES : ( nouvelles participantes )

- ° Brigitte M. le 13 juillet
- ° Patricia S. le 15 juillet
- ° Danielle M. le 23 juillet.

SORTIES : ( anciennes participantes )

- ° Catherine G. le 15 juillet
- ° Khéra B. le 19 juillet
- ° Nadia B. le 24 juillet
- ° Christiane T. le 28 juillet
- ° Abba M. le 31 juillet.

- l'isolement par rapport aux autres détenues.

Les détenues qui sont isolées n'ont pas le droit d'accès à mes cours, par le simple fait qu'elles doivent être mises à l'écart du restant de la détention.

Il existe différentes causes d'isolement :

= isolement pour cause de complicité.

Donc dans ce cas précis, je ne pouvais avoir à mes cours qu'une fille sur les deux. Ainsi, quand Catherine G. fut libérée, le même jour j'avais sa complice : Samira M. en sport, laquelle était isolée auparavant. A la fin du stage, il y avait une nouvelle isolée : c'était la complice de Marlène G. que j'avais en cours.

= isolement en pouponnière.

Jusqu'au 2 août, Céline V. était en pouponnière avec son bébé. Une fois celui-ci parti, elle a pu venir en sport dès le lendemain matin.

= isolement : " au mitard. "

C'est un cas ~~dont~~ <sup>que</sup> je n'ai pas connu lors de ma présence au quartier femmes.

= sur demande

- causes médicales.

Trois détenues, qui venaient régulièrement lors des deux premières journées, furent contraintes d'arrêter, suite à une entrevue avec le médecin de la détention.

( Sohie G. - Chantal P. - Marie-Louise G. furent mise en arrêt dès le 15 juillet ).

- le travail en détention.

NB. Au départ, elles étaient trois à travailler : Marjolaine G. Marlène G. et Abla M., puis elles furent quatre à la fin du stage : Marjolaine G. - Marlène G. - Patricia S. et Jeanine E. Je précise que toutes participaient à mes cours d'éducation physique et sportive.

La présence de ces détenues fut très changeante au cours du mois. Si au début du stage, Monsieur MORISSINNY avait accepté que celles ci assistent aux deux séances journalières, très vite il changea d'avis.

C'est ainsi, dès le 16 juillet, elles n'étaient autorisées qu'à participer aux cours des matinées.

Puis un nouveau changement est intervenu le 29 juillet. A partir de cette date, les filles qui travaillaient, allaient venir en cours uniquement les après-midis.

De ce fait, elles n'avaient plus du tout d'activités physiques et sportives les mercredis ; elles devaient travailler toute la journée ( hormis l'heure de promenade de 13H à 14H = horaire spécifique du mercredi ) puisqu'elles n'avaient pas le droit de participer aux activités socio-éducatives.

#### + Les faits dépendants :

Ce sont les facteurs concernant la motivation des détenues, de même que leurs attentes.

Ce sont des faits auxquels j'ai du faire face au cours du stage. Si pour certaines détenues j'ai réussi à les convaincre de venir ou de revenir en sport, pour d'autres ce fut peine perdue.

C'est le cas de Brigitte M. et de Raphaëlle H., car elles attendaient autre chose de ce que je pouvais leur proposer.

Brigitte M. aurait voulu faire beaucoup plus d'activités athlétiques, ce qui était matériellement impossible, et faire moins de jeux de ballon car elle n'aimait pas cela.

Quant à Raphaëlle H. ( obèse ), elle aurait voulu moins d'activités dynamiques et plus de séances calmes. C'est ainsi qu'elle décida de faire ses propres séances chaque soir dans sa cellule.

---

CHAPITRE 4

---

---

L E S   D E T E N U E S   E T   L E S   A C T I V I T E S

---

---

P H Y S I Q U E S   E T   S P O R T I V E S .

---

I. PRELUDE : Contenus et Bilans des séances des  
12 - 13 - 15 juillet 1982.

II. Projet Pédagogique pour la période du stage.

III. Démarche pédagogique

IV. Quelques séances à l'appui :  
les moyens pédagogiques.

V. Quelles conclusions tirer ?

I. PRELUDE :

L U N D I 1 2 J U I L L E T

M A T I N :

8H à 9H30 : discussion avec les détenues

- présentations

- propositions d'activités par les femmes :

+ Volley-ball

+ Ping-pong

+ Gymnastique

+ Basket-ball

+ Relaxation

+ Saut

+ Cordelettes

+ Boxe

+ Judo

+ Football

+ Hand-ball

+ Danse (expression corporelle - en musique)

+ Raquettes (volant).

- distribution de shorts et de tennis (toutes les détenues n'ont pas eu leur tenue, car il n'y en avait pas suffisamment).

9H30 à 10H50 : première séance :

+ petite compétition en dribblant à la main

en dribblant au pied

après avoir formé deux équipes (constitution libre)

+ volley-ball : par équipe, en cercle, se faire des passes ;

Non prévu : certaines ont sauté à la corde.

N.B. : problème d'agressivité entre certaines détenues.

Problème de racisme.

APRES-MIDI :

16H à 17H : jeux de ballon - "la tomate"

Non prévu : la balle au camp sur proposition d'une détenue ;

- jeu sous forme de points avec les frisbee ; un frisbee par équipe (2) ;
- relaxation.

B I L A L

Ce sont toujours les deux mêmes groupes qui se forment, à savoir : les dynamiques d'un côté, et de l'autre côté les "défavorisées" (les femmes enceintes, celles qui ont des problèmes cardiaques, l'obèse, celles qui ne disent jamais rien ...).

Au cours de la journée, des problèmes se sont soulevés tels que :

- + l'agressivité
- + la vulgarité
- + les mauvaises joueuses (celles qui n'admettent pas de perdre).

Il m'a fallu plusieurs fois intervenir auprès de certaines détenues qui perturbaient le groupe.

Matériel à ma disposition (de la prison) :

- + deux montants de volley-ball avec un filet non fixé,
- + un ballon,
- + un terrain de volley-ball non tracé,
- + une table de ping-pong (sans raquette ni balle).

---

M A R D I 13 J U I L L E T

M A T I N :

8H à 9H30 : séance avec 17 détenues dans la petite salle de télévision car il pleuvait dehors.

Activité : gymnastique

- + sautiller sur place : sur 2 pieds  
sur 1 pied

sur les côtés (gauche:droite)  
en avant/ en arrière ;

- + différents types d'abdominaux :
  - à terre par deux
  - en bout de table
  - seule
- + assouplissements et étirements
- + jeux avec les foulards

N.B. : une détenue sur deux ou un groupe sur deux travaillait étant donné l'espace réduit de la salle et du manque d'aération. LE terrain de volley-ball a été tracé le matin, dès que les détenues furent remontées en cellule après le sport.

A P R E S - M I D I :

15H30 à 17H : activité principale = volley-ball.

- ° Echauffement généralisé :
  - tours de cour en courant
  - brouette par groupes de deux
- ° Echauffement spécifique :
  - échauffement des doigts
  - travail des passes = objectif : garder la balle le plus longtemps possible sans la faire tomber. Travail en 3 groupes (libres).
- ° Tournois par groupes de six (3)
- ° Renforcement musculaire : séries d'abdominaux  
assouplissements et étirement.

---

J E U D I 15 J U I L L E T

M A T I N :

- prise pouls au repos sur quinze secondes
- courir pendant 5 minutes sans s'arrêter
- prise du pouls au bout des 5 minutes
- sauter à la corde le plus longtemps possible

sans s'arrêter

- sauter à la corde les yeux bandés
- sauter en faisant tourner la corde dans le sens contraire
- jeux pour récupération : constitution de deux groupes  
un groupe a les yeux bandés , l'autre non. Celles qui ont les yeux bandés doivent faire un tour complet de la cour en se faisant aider par la voix de sa partenaire, laquelle se trouve dans l'autre groupe. La première arrivée gagne.
- volley-ball  
travail par groupes (5) des passes au dessus du filet
- jeu : la passe à dix.

#### B I L A N :

Aucune détenue n'a tenu les cinq minutes lors de l'échauffement, elles se sont toutes arrêtées au moins une fois, si ce n'est plus.

Les situations prévues après n'ont pas été faites, car elles étaient trop fatiguées et elles ne voulaient plus bouger. Donc nous sommes passées directement à l'activité volley-ball.

La situation : passe à dix n'a pas été faite également.

#### Niveau de jeu des détenues en volley-ball :

- beaucoup de problèmes au niveau de la frappe de la balle, tant au niveau de l'envoi que de la réception ;
- elles restent fixées à leur place sur le terrain ;
- problèmes spacio-temporels ;
- elles ne règlent pas leur force de frappe ;
- le "jeu" se fait en aller-retour ; (pas de jeu en équipe)
- elles ont tendance à jouer toujours en manchettes, de même qu'à se déplacer en ayant les mains déjà placées ;

N.B. : elles sont satisfaites de leur jeu, si on peut l'appeler

ainsi.

A P R E S - M I D I :

Echauffement : course - arfaignée - pas chassés - talons fesses -  
montées de genoux - sauts de lapin - culbuto.

Activité : gymnastique

- chorégraphie (non fait)
- acrobaties : roulade avant - roulade arrière - chandelle - pont - poirier (trépied).
- enchainement : création libre et individuelle (non fait).
- jeux (non fait)

N.B. : j'ai fait une nouvelle distribution de shorts au cours de ma séance et nous avons discuté sur ce qu'elles attendaient de la gymnastique. Elles ne veulent faire que des mouvements sur place. Une surveillante est venue me retirer une détenue pour l'isoler (je ne connais pas la raison).

B I L A N

Les filles attendaient autre chose de ce que je leur ai proposé, elles auraient préféré faire des abdominaux ou d'autres mouvements. Elles n'étaient pas très enthousiastes de la séance, car je les avais mises en situation d'échec ; sur le groupe, seules quatre détenues arrivaient relativement bien à réaliser ce qui leur était demandé, quant aux autres elles avaient d'énormes problèmes, entre autres : - n'arrivent pas à tourner  
- tournent de travers (sur le côté)  
- ne remontent pas à la roulade écart...

Remarques : la majorité des détenues qui sont en sport sont défaitistes. Dès que je leur demande de faire quelque chose elles s'exclament : oh ! on y arrivera jamais . De même qu'elles ont toujours besoin d'une démonstration avant de faire quoique ce soit. Elles se lassent très vite des situations qui leur sont proposées.

## II. Projet Pédagogique pour la période du stage.

- Compte tenues :
- de ce qui s'était produit au cours des trois premières journées de pratiques physiques : ambiance relations au sein du groupe etc...
  - des attentes des détenues au niveau des contenus des séances ;
  - de leurs réactions et de leurs comportements vis-à-vis des cours ;
  - de leur niveau de pratique dans les situations vécues ;
  - des conditions matérielles précitées dans le chapitre 3,

mon projet pédagogique allait être le suivant :

- + Amélioration de la communication au sein du groupe ( respect d'autrui et des règles ) ;
- + Proposer une grande variété de pratiques physiques ( en tenant compte des limites matérielles et personnelles ) ;
- + Retrouver la santé morale et physique ;
- + Autogestion et prises de responsabilités diverses ;
- + Evolution de leur niveau de pratique, ainsi que de leurs connaissances.

Pour essayer d'atteindre mes objectifs, j'ai utilisé la démarche pédagogique suivante, que l'on pourrait nommer : pédagogie active.

## III. Démarche Pédagogique.

Elle peut se caractériser par les points suivants :

- interventions de moins en moins fréquentes au cours des séances, mais toujours latentes et ceci face au problème d'agressivité ;
- prise en charge de l'échauffement par les détenues ( au choix, lorsqu'ils y avaient des volontaires, et, imposé dans le cas contraire ) ;

- propositions de différentes activités au cours d'une même séance, et, au libre choix des femmes ;
- contenus individualisés établis en fonction des possibilités de chacune.

#### IV. Quelques séances à l'appui : les moyens pédagogiques.

Etant donné le grand nombre de séances effectuées au cours d'un mois ( environ 70 heures ), je n'en mentionnerai que quelques unes.

Ainsi à travers quelques contenus et bilans de certains cours ( rédigés au jour le jour pendant le stage ), je vais vous faire part de l'évolution des contenus, ainsi que de l'ambiance qui pouvait régner pendant les heures d'activités physiques et sportives.

#### LUNDI 19 JUILLET

##### M A T I N :

- Echauffement ( fonctions cardiaque et respiratoire )

Footing : 5mn groupe I

6mn groupe 2

##### GROUPE I =

Nadia B.

Annie E.K.

Marjolaine G.

Tina H.

Abla M.

Patricia S. ( en 2 )

Christiane T.

##### GROUPE 2 =

Jeanine D.

Jeanine E.

Martine F.

G. Marlène

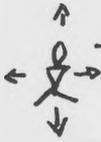
Samira M.

Martine Z.

prise de pouls sur 15 secondes.

sauter à la corde pendant 3 mn ( en 2 groupes )

prise de pouls sur 15 secondes



- Exercices d'assouplissements et de musculations  
écartés dans les plans : sagittal et latéral  
2 séries de bancs de 5 X 5 entrecoupées de montées  
de genoux et de talons-fesses  
Tours en marchant pour récupérer
  
- Relais avec foulards ( le même groupe est divisé en  
( non fait )                    2 ; conservation des groupes  
initiaux )
  
- Volley-Ball :  
travail du service et de la réception au-dessus du  
filet ( car précédemment elles avaient travailler  
sans obstacles ) ;  
perfectionnement de la passe - par deux  
tournois ( non fait )

B I L A N

Samira M. s'est tordu le pied. J'ai repris Abla et Nadia pour leurs vulgarités, car en plus elles perturbaient le travail du groupe.

Lorsque je suis allée voir le Directeur pour faire récupérer les ballons qui étaient passés au-dessus du mur de la détention femmes, ainsi que pour lui demander des bandes "velpo", j'ai eu la remarque suivante : " 3H d' E.P.S. c'est trop, car elles ne vont faire plus que ça ".

De nouveau l'heure de promenade du matin est en même temps que la promenade

L'après-midi, je proposais pour la première fois l'activité ping-pong. Beaucoup découvrent l'activité, ainsi j'ai entendu une détenue dire : " il faut qu'on vienne en prison pour apprendre des choses ".

---

M A R D I 20 J U I L L E T

M A T I N :

Echauffement

Prise du pouls au repos sur 15 secondes

Footing : 6mn 1<sup>o</sup> groupe et 5mn pour le 2<sup>o</sup> groupe

- Assouplissements et musculations

flexions et extensions



travail dynamique au-dessus des cordes ( style lattes)

traversée du terrain de volley-ball à cloche-pieds

- Volley-ball

reprise du travail technique : passes - réception - service

tournois : 4 contre 4 ( formation des groupes libre )

APRES-MIDI :

- Parcours délimité avec des cerceaux :

dribble main droite autour des cerceaux

dribble main gauche " " " "

- Relais en dribblant ( 2 groupes )

- Football aménagé

- Renforcement de la ceinture abdominale ( ≠ types d'abdominaux )

- Relaxation.

B I L A N

J'ai refusé Nadia B. l'après-midi, car elle avait été insolante le matin.

Prise du pouls sur 15"	vendredi 15/7		mardi 20/7	
	repos	course	repos	course
Jeanine D.	25	35	18	24
Jeanine E.	24	32	en retard	
Annie E.K.	26	38	25	45
Martine F.	15	20 !	20	40
Marjolaine G.	20	39	18	44
Marlène G.	24	?	20	30

Tina H.	14	32	arrivée en retard	
Abla M.	20	37	arrivée en retard	
Patricia S.	22	18 !	22	40
Martine Z.	20	28	23	33
Christiane T.	24	30	17	38

NB. Les détenues prenaient elles-mêmes leur pouls.  
Celles qui sont venues en retard, revenaient du parloir.

J E U D I 2 2 J U I L L E T

M A T I N :

- Echauffement

sauter à la corde pendant 6 mn 1<sup>o</sup>groupe

" 5 mn 2<sup>o</sup>groupe

- Musculation au-dessus des ballons

- Assouplissements

- Musculation au-dessus des cordes, sur une seule jambe : un aller sur jambe D et le retour sur la G.

( les filles tiennent les cordes tendues au-dessus du sol et parallèles )

- Course de vitesse : chronométrage sur un tour de cour.

- Volley-Ball : technique : passe contre le mur

" à deux

manchette, au-dessus de

soi et renvoi en passe au partenaire ( sans filet )

renvoi indirect ( filet )

Jeu.

A P R E S - M I D I :

- ping-pong : groupes de 2 répartis sur 1<sup>h</sup> 1/2

- échauffement ; par 2 - une qui guide et l'autre qui la suit en dribblant ( occupation de toute la cour )

- jeux d'adresse : une fille tient un cerceau en l'air

et les autres essaient de lancer le ballon dedans

Même chose, mais sous forme de tirs

- Abdominaux et musculation
- Tennis-Volley

BILA : le tennis-volley est un jeu <sup>que</sup> ~~dont~~ les détenues aiment beaucoup. C'est un moyen pour elles de se défouler ; elles libèrent toute leur énergie lors de la frappe de la balle. De même, ce jeu leur demande beaucoup de déplacements, étant donné que je mets toujours deux à trois ballons en jeu, voire quatre.

---

V E N D R E D I 23 J U I L L E T

A P R E S - M I D I :

- Echauffement : courir, au signal flexion  
extension, puis les 2  
pas chassés - talons fesses - montées de  
genoux  
courir et au signal changer de sens le  
plus rapidement possible.  
bonds de lapin - brouette - ar/aigné
- Assouplissements et musculations divers
- Jeux d'adresse : viser une cible tracée au mur avec les  
ballon  
" déquiller " les ballons sous forme  
de concours
- Basket-Ball aménagé ( à défaut de paniers, deux filles  
à tour de rôle maintiennent les deux cerceaux en l'air,  
debout sur un banc.
- Passes à dix : Martine Z. a arbitré.

BILAN : Lors des jeux d'adresse, certaines détenues assimilaient les différentes cibles à la tête du Directeur. Je vous prie de croire qu'elles se donnaient à ce jeu. Elles avaient une sacrée puissance de frappe (tir) !!

---

L U N D I 26 J U I L L E T

A P R E S - M I D I :

- Activité ping-pong en parallèle avec les autres situations.
- Slalom : dribble au pied d'abord lentement ( ce sont les filles qui font les piquets ), puis sous forme de concours avec relais, entre deux équipes
- Travail de différentes passes possibles autres que celle du volley : travail des passes courtes et longues, de la main D puis de la main G, puis des deux.
- Jeu avec les yeux bandés : une qui guide par la voix celle qui a les yeux bandés. ( groupes de deux )  
Consignes : faire le parcours le plus vite possible sans toucher sa partenaire, donc ne s'aider que de la voix.
- Balle au camp ( sur proposition d'une détenue )  
( non prévu )
- style du parcours du combattant sur les tapis de tatami
- série d'abdominaux
- petits combats aménagés : deux équipes - elles se donnent des numéros - combat départ à quatre pattes ( style jeu du foulard ). Objectif : mettre l'autre sur le dos - concours par équipe.

BILAN : les combats ont suscité beaucoup d'ambiance chez les détenues. Certaines se montraient très agressives, car elles ne voulaient pas perdre. ( Ce sont toujours les mêmes ). Donc, comme d'habitude, je m'arrangeais pour que les équipes soient à égalité. ( Ce qui apaisait un peu les tensions. )

---

M A R D I 27 J U I L L E T

M A T I N :

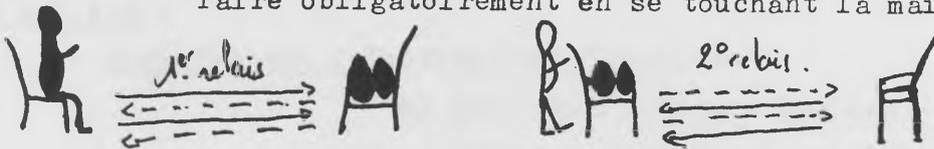
- Echauffement  
footing : 6 mn pour tout le monde.
- Relais : un banc de chaque côté du terrain de volley

ball ( sur la longueur) - 2 équipes établies à partir du nombre de tours de cour qu'elles avaient fait au cours des 6 mn de footing du lundi matin. Les équipes sont équilibrées.

Equipe A = Abia M. (14) - Martine F. (12) - Annie E.K. (13) - Jeanine E. (13) - Martine Z. (10) - Jeanine D. (8).

Equipe B = Tina H. (15) - Marlène G. (12) - Danielle M. (13) - Marjolaine G. (9) - Samira M. (13) - Patricia S. (10)

Consignes : départ assis pour les premières de chaque équipe ; ramener un à un les ballons qui se trouvent sur l'autre banc (2 ballons), ce qui fait 4 traversées de terrain ; la suivante fait le chemin inverse ; les ballons doivent être posés sur le banc et non jetés. Concours de rapidité par équipe. Le relais doit se faire obligatoirement en se touchant la main.



- Volley-Ball : travail technique

passes courtes et passes longues au-dessus du filet par groupes de 2 ou de 4 (4 ballons seulement) ;

réception en manchette et renvoi en passe : répartition identique, c'est la même fille qui fait les deux actions ( au départ sans filet, puis ensuite avec) et ensuite changement de rôle avec sa ou une de ses partenaires.

Travail de 2 contre 2 : l'une reçoit la balle en manchette et la 2<sup>e</sup> envoie celle-ci de l'autre côté en passe simple. L'équipe qui récupère la balle doit refaire les mêmes actions :

Jeu.

BILAL :

Abia M. a voulu se mesurer avec moi à la fin de la situation ; cette fois-ci, il y avait trois ballons en jeu pour le relais. J'ai du accepter cette "confrontation", car toutes les détenues, mêmes celles de la promenade, s'étaient regroupées en spectateurs

et insistaient pour que je fasse le relais. Marjolaine G. fit le rôle de juge au départ et 4 autres détenues se mirent respectivement à chacun des bancs (4) pour voir si nous n'allions pas tricher.

Au cours du relais, il y avait une grande ambiance. Toutes criaient en encourageant soit Abla, soit moi-même. Les surveillantes étaient également de la partie, car elles avaient été attirées par le brouhaha, elles se étaient aux fenêtres du 1er étage, si je puis m'exprimer ainsi ! (car c'était la fouille). Abla abandonna en cours de parcours, car je lui avais pris un tour d'avance et me dit : " cela ne fait rien, je cours quand même plus vite que toutes les autres ! ".

---

M E R C R E D I 28 J U I L L E T

M A T I N :

- Echauffement : footing individualisé  
7 mn pour Abla - Tina - Marlène - Annie  
6 mn pour les 2 Jeanine - Marjolaine - les  
2 Martine - Patricia - Danielle - Samira.
- Musculation : 5 séries de sauts au-dessus des cordes tendues (tenues par les filles)  
sauts à la corde, sur 1 pied puis sur  
l'autre, puis sur les deux.
- Travail de coordination et de rapidité  
deux filles font tourner deux cordes simultanément et les autres essaient à tour de rôle de sauter le plus longtemps possible au milieu des deux cordes.
- Volley-ball : travail de coordination et d'adresse  
traversées du terrain en jonglage (individuellement) en passes et en manchettes ;  
traversée du terrain suivant un parcours avec obstacles avec une raquette de ping-pong et une balle ;  
avec deux raquettes, faire jongler la balle simultanément à D. puis à G. le plus longtemps possible, sans la laisser tomber.

- Jeu. (volley)

BILAE : elles ont beaucoup de problèmes de coordination.

Les filles qui travaillent, ne sont pas venues en sport ce matin, car il paraît qu'il y a beaucoup de travail en retard. Patricia et Jeanine E. n'étaient pas là également, car elles venaient d'être embauchées à l'atelier. Donc j'avais ~~quatre~~ <sup>cinq</sup> filles en moins à mon cours.

J E U D I 29 J U I L L E T

M A T I N :

- Echauffement : footing individualisé
  - 7 mn pour Abla-Tina-Annie-Marlène
  - 6 mn pour Danielle-Martine F.
  - 5 mn pour Marjolaine-Martine Z.
  - 4 mn pour Samira- Jeanine D.-Jeanine E.
- Musculations et assouplissements ( non fait )
- Course de vitesse : 2 tours pour les plus résistantes et un seul pour toutes les autres. ( non fait )
- Volley-Ball : travail technique et jeu par groupes définis ( non fait ) ( groupes imposés pour éviter les mêmes regroupements ) : Abla - Tina - Annie - Martine F.
  - Marlène - Marjolaine - Patricia et Martine Z.
  - Jeanine D. - Jeanine E. - Samira et Danielle.

BILAE : il n'y avaient que cinq filles en cours ce matin, car cinq travaillaient et deux n'étaient pas bien. C'est à partir de ce jour que le Directeur décida que les filles de l'atelier travailleraient le matin et viendraient en sport l'après-midi.

A P R E S - M I D I :

- Travail de passes à 2, en courant : courtes et longues

- Travail des passes à l'arrêt : main D. puis main G. , ensuite de plus en plus fortes.
- Hand-Ball aménagé
- Jeux sur le tatami : combat de coqs = se faire sortir du cercle tracé sur le tatami ; départ debout = faire tomber son adversaire et la maintenir le dos au sol ;  
à quatre pattes, un foulard attaché à la cheville = essayer d'attraper le foulard de l'autre;  
c'est un concours par équipes ( équipes sont un peu près du même niveau ) sous forme de points.
- Abdominaux.

BILAN : Nouvelle décision du Directeur : la promenade de l'après-midi a lieu en même temps que le sport.

J'ai eu quelques heurts avec Jeanine D. ( ce n'est pas la 1ère fois ). Quelques agressions au cours du match de Hand-Ball entre les deux équipes. Certaines joueuses n'admettent pas de perdre, alors elles font de l'anti-jeu ( elles ceinturent les filles de l'équipe adverse pour qu'elles ne puissent pas attraper le ballon, ou bien les bousculent pour leur "piquer" la balle...). Je suis intervenue en faisant un double arbitrage et en introduisant une nouvelle règle : celles qui font de l'anti-jeu et qui se montrent trop brutes<sup>ales</sup> et trop agressives sortiront pendant 2 mn. Ainsi au cours de la rencontre quatre filles sont sorties successivement.

---

V E N D R E D I 30 J U I L L E T

A P R E S - M I D I :

- Hand-Ball : technique : la défense de zone et le dribble  
jeu : nouvelle règle = sanction de la reprise de dribble et du marcher (car elles traversent tout le terrain balle en main.

Nouvelles équipes = Tina - Martine F. - Annie - Patricia -

Marjolaine - Jeanine D. contre :

Abla - Martine Z. - Marlène - Danielle - Samira et Jeanine E.

- Choix entre volley - tennis ballons - frisbee
- ping-pong en parallèle, pour celles qui le désirent, avec la dernière situation au choix.
- Séries de flexions ( 5 X 25 )

BILAN : Les détenues ont opté pour l'activité : tennis-ballons. Celles qui n'étaient pas d'accord, ont joué au ping-pong. Danielle M. s'est fait une entorse de la cheville. J'ai imposé la répartition des équipes ( équilibre ).

---

L U N D I 2 A O U T

BILAN : Samira n'est pas venue en sport, car elle n'était pas bien ( on l'a à moitié droguée avec des cachets, car hier, elle a voulu se suicider ).

Mania B. m'a demandé si elle pouvait revenir en sport. Alors je lui ai dit non, car elle commençait à poser ses conditions : ne pas jouer aux jeux de ballons, car elle n'aime pas cela ainsi que ne pas faire de la gymnastique, car elle se dit non douée.

Je lui ai dit : " tu viens et tu fais tout ce qui est proposé, autrement ce n'est pas la peine de venir ". ( J'ai agi ainsi, car j'avais déjà eu affaire avec elle au cours du stage, et ce serait trop long à vous raconter ).

L'après-midi, durant la passe à dix, j'avais volontairement opposé Marjolaine à Martine Z. Ce que j'avais prédit se passa : cela n'a pas plu à Martine Z. ( mauvais rapports entre les deux détenues ) et elle le montrait en faisant de l'anti-jeu. C'est ainsi qu'à un moment donné de la rencontre, elle voulut atteindre de rage Marjolaine et c'est la pauvre Martine F. qui reçut le ballon en pleine figure ( un vrai boulet ! )... Je lui fis remarquer que je n'étais pas dupe ; elle eut un sourire au coin des lèvres et me demanda si elle pouvait arrêter de jouer. J'ai accepté, car elle ne faisait plus rien sur le terrain ( elle se baladait, les mains dans les poches de son bermuda ).

#### V. Quelles conclusions tirer ?

Pendant ce stage, j'ai appris à mieux connaître les détenues, de même qu'à mieux comprendre les réactions individuelles et groupales. C'est ainsi que par rapport au projet pédagogique que je m'étais fixé au départ, j'ai recherché en priorité la motivation des détenues et leur participation réelle en cours.

Ainsi mon intention première n'allait pas être de les ennuyer en les arcelant de connaissances techniques ou autres, ou en leur proposant des activités qu'elles n'appréciaient pas du tout ( telle que la gymnastique sportive qui les mettait constamment en situations d'échecs ) ; mais de leur procurer un réel plaisir à venir en sport, ainsi qu'à pratiquer.

#### POURQUOI UNE TELLE DECISION ?

Je me suis rendue compte qu'elles venaient à mes cours pour se défouler, pour se "dérouiller", ainsi que pour rompre avec leur isolement.

La pratique des Activités Physiques et Sportives est une activité, tout comme les Activités Socio-culturelles proposées par les Assistantes Sociales, qui allait leur permettre de sortir de leur cellule et d'étayer un peu leur vie de détenue. C'était l'occasion pour elles de renaître en quelque sorte, de s'extérioriser, car tout est fait en détention pour les enterrer, pour les réduire physiquement et moralement.

Donc je ne voulais pas reproduire le modèle intérieur. Je ne prétendais pas être là pour faire le " flic ", mais pour les animer, les coordonner et essayer de les "resocialiser", tout comme le personnel éducatif intervenant au quartier femmes.

#### POURQUOI LES COORDONNER ?

Par rapport aux caractéristiques de cette population pénale que j'ai pu évoquer lors des chapitres 2 et 3 ( délits - personnalités

situations vis-à-vis de la justice ect... ), il était évident qu'une fois les individualités réunies, cela allait poser quelques problèmes, tout comme dans un autre groupe quelqu'il soit ( agressivité bagarres - clans ect... ), d'où l'un de mes objectifs : amélioration de la communication au sein du groupe.

Je peux dire que les rapports entre les détenues ont évolué, mais que je n'ai pu éviter certaines antipathies ; car il est évident que l'on ne peut obliger quelqu'un à aimer tout le monde. De même qu'on ne peut changer le caractère d'une personne, mais seulement l'aider à s'intégrer dans un groupe, et cela, seulement si elle est d'accord et qu'elle en éprouve le besoin.

Quant à l'objectif : retrouver la santé morale et physique ( en posant le postulat qu'elles l'avaient avant d'entrer en prison ), je peux dire que toutes les filles se sont améliorées, tant sur le plan physique que pratique ( je vous ferai part, plus loin, de leur niveau acquis en fin de stage ).

Evolution qui se traduit également au niveau de la volonté pour faire quelque chose, ainsi qu'au niveau de la reprise de confiance en elles-mêmes. Car, si au début du stage elles étaient défaitistes, elles se mésestimaient, et, il fallait sans cesse les pousser pour qu'elles participent aux cours ( physiquement ), ce problème a été résolu, du moins en partie, car il y a toujours des exceptions. Je citerai l'exemple de Martine F., dont les assistantes sociales m'ont fait part. Au départ, Martine semblait, elle était négligée et elle se laissait aller ; puis à partir du moment où elle commença à pratiquer le sport, elle changea du tout au tout.

Elle a fait des progrès incroyables, tant sur le plan physique que sur le plan de son intégration dans le groupe ( elle faisait partie des rejetées ). De plus, elle était l'une des rares qui étaient devenues autonome et qui faisaient ce qui était demandé, ceci par rapport à celles qui s'arrangeaient toujours pour en faire le moins possible. Je ne les citerai pas, car mon but n'est pas de les enfoncer, d'autant plus qu'un mois c'est beaucoup trop court pour changer, ou du moins, pour faire évoluer quelqu'un. Donc ce ne sont

pas des cas désespérés, enfin je le souhaite ! Car bien qu'ayant un jugement personnel quant à la possibilité de réinsertion de chacune d'entre-elles, je ne puis l'affirmer étant donné qu'elles sont dans une situation particulière pour la majorité. Je sous-entends par là : les prévenues. C'est cet état de fait particulier qui fait échouer sur un certain point mon objectif : retrouver la santé morale, et, qui peut être considéré comme une des causes principales, des résistances ~~cont~~ que je n'ai pu maîtriser.

Comment expliquer que cette situation de prévenue/détenue puisse entraver l'action éducative ?

En étant prévenues, les femmes ne savent pas pour combien de temps elles vont rester incarcérées, et ceci les rend inquiètes. Elles ne pensent plus qu'à leur jugement, à la peine probable qu'elles pourront avoir, donc elles ne peuvent pas se concentrer pleinement <sup>sur</sup> à ce qu'elles entreprennent.

J'ai du faire face à ce problème, car dès que les détenues se trouvaient dans une situation calme, immédiatement elles en profitaient pour parler de leurs délits ou crimes, ainsi que des sanctions qu'elles pouvaient encourir, ce qui perturbait l'ambiance de la séance.

Donc tout ce qui les intéressait dans l'immédiat, c'était le jugement ; elles n'avaient que faire des efforts que je pouvais leur demander, elles n'en voyaient pas l'intérêt, il y avait une autre chose beaucoup plus importante et qui les hantait : le JUGEMENT. De plus, pourquoi une " petite " voleuse devraient s'entendre avec une " grande " criminelle ? Car même en prison, les détenues sont issues de notre société qui nous a inculqué les notions de bien et de mal, de bon et de mauvais, de négligeable et d'important ect...

De même qu'en étant détenues, elles ont oublié ce que veut dire : prendre des responsabilités, donc, ceci explique également certaines résistances vécues. Mais je suis tout de même parvenue, avec certaines filles, à atteindre mon objectif : autogestion et prises de responsa-

bilités.

Pour ma part, il n'était pas question que je les enfonce de quelque manière que ce soit. Au contraire, je voulais qu'elles s'extériorisent au maximum dans mes cours ( ce qui n'a pas plu aux surveillantes, car elles trouvaient qu'il y avait beaucoup trop de chahut et de brouhaha lorsque j'étais là ; je précise qu'en détention, les détenues n'ont pas le droit de parler à haute voix, le SILENCE est d'or ! ) et qu'elles ne me considèrent pas comme un agent de la répression.

Elles l'ont très bien compris, ce qui explique les bonnes relations que nous pouvions avoir entre nous. Je ne dis point qu'il n'y a pas eu de heurts de temps en temps, mais ils n'étaient que passagers.

Je n'ai sanctionné que deux détenues, en leur interdisant de se présenter en sport, car malgré mes avertissements, elles auraient prétendu en faire qu'à leur tête, de plus elles perturbaient la bonne marche du groupe. L'une d'entre-elles était une récidiviste et l'autre une tête de " mule " qui allait jusqu'à " enguirlander " sa mère, lorsque celle-ci venait la voir au parloir ! J'ai essayé de les raisonner, mais il n'y a rien eu à faire, donc j'ai utilisé le dernier recours : l'autorité.

#### NIVEAU ACQUIS EN FIN DE STAGE

Comme j'ai pu le dire précédemment, les détenues ont pu au cours d'un mois améliorer leur niveau pratique, de même qu'acquérir de nouvelles connaissances au niveau des activités physiques et sportives.

+ FOOTING : elles tiennent toutes la distance mentionnée, et, cela sans s'arrêter :

Céline : 4 mn (débutante)	Marjolaine : 6 mn
Martine Z. : 5 mn	Patricia : 7 mn
Jeanine E : 5 mn	Danielle : 7 mn
Samira : 5 mn	Martine F. : 8 mn
Jeanine D : 5 mn 30	Annie : 9 mn
Marlène : 9 mn	Tina : 10 mn

+ COURSE DE VITESSE : ( un tour de cour qui fait environ 30 à 35M. )

Annie : 13"9	G. Marlène : 17"
Céline : 18"3	Martine F : 18"2
Danielle : 18"4	Martine Z : 15"4
Jeanine D : 21"4	Patricia : 15"4
Jeanine E : 16"8	Samira : 19"1
Marjolaine : 20"1	Tina : 13"6

+ VOLLEY-BALL : technique individuelle

Elles commencent à maîtriser le service simple, la manchette et la passe, mais quelques problèmes subsistent au niveau de la force et de la direction de la frappe ainsi qu'au niveau perceptivo-moteur ( plus particulièrement pour certaines d'entre-elles ). Elles se déplacent plus pour aller chercher la balle, suivant que celle-ci tombe sur la ligne arrière ou avant.

Elles ont encore recours au rebond ( non interdit ).

Jeu collectif :

le jeu 6X6 est un peu plus collectif ( cette légère évolution s'explique par le niveau technique individuel de chacune d'entre-elles ) ;

Elles occupent l'espace de jeu en deux lignes parallèles au filet.

Jeu de débutants.

+ HAND-BALL / FOOTBALL :

Niveau de jeu :

Elles sont capables de se reconnaître en attaque et en défense ;

Elles sont capables d'adopter une défense de zone et une défense individualisée ( homme à homme ) ;

Le jeu est plus ou moins collectif suivant l'équipe concernée ( certaines détenues sont très individuelles ) ;

Le démarquage individuel n'est pas encore bien assimilé,

Toutes les filles sont concentrées autour de la balle, à cela deux causes essentielles : - toutes veulent avoir la balle

- l'espace de jeu est trop restreint ( 12M x 9M ).

Connaissance des règles élémentaires en Hand-Ball : le marcher - la reprise de dribble - les fautes sur l'adversaire - le pénalty - la remise en jeu au centre et sur le côté de même qu'en Football : les différentes remises en jeu - le pénalty le corner - les fautes sur l'adversaire - Elles ont encore quelques problèmes pour maîtriser la balle.

+ GYMNASTIQUE SPORTIVE : activité abandonnée en cours de stage et remplacée par des séries variées de renforcements musculaires : ceinture abdominale et ceinture scapulaire, puis de musculation générale.

+ PING-PONG / FRISBEE : niveau de jeu = débutant

+ Connaissances pratiques d'un échantillon varié d'activités autres, telles que : le tennis-ballon, le Basket-Ball - les combats aménagés - les différentes utilisations possibles des cordelettes - les différentes formes de relais proposées (cf. séances) - les jeux tels que : la balle au camp, la "tomate", ect... - quelques jeux d'adresse tels que des tirs sur cible, jonglage avec des balles de ping-pong etc... - relaxation ect...

Pour clore ce chapitre, je terminerai par un extrait du livre :  
" Ministère de la Justice " ( page 84 )

#### PEDAGOGIE

Elle doit être adaptée, c'est-à-dire, aussi peu traditionnelle que possible.

Les détenus sont en situation d'échec personnel, et handicapés au plan socio-économique : milieu familial carencé, absence de foyer,

de formation, de métier, de diplômes.

Une enquête concernant 31 000 détenus indique les niveaux d'instruction suivants :

- 52,50 % sont de niveau inférieur au CEP, voire illétrés ;
- 35,70 % sont de niveau C.E.P. ;
- 7,40 % sont de niveau B.E.P.C. ;
- 4,40 % sont de niveau B.A.C. et études supérieures.

Ces niveaux sont inférieurs à ceux de la population française dans sa moyenne tels qu'ils ont été communiqués par l'INSEE, suite au recensement de 1975.

De plus, les détenus sont des adultes souvent caractériels, stigmatisés, qui se sentent rejetés, exclus.

Aussi la pédagogie ne doit-elle pas reproduire le modèle de l'échec scolaire, mais être pédagogie de l'encouragement et de la réussite. (...)

(...) Les objectifs scolaires viennent cependant au second degré, après avoir développé les efforts de communication verbale dans le contexte social du groupe/classe. La possibilité d'une vie en groupe est un facteur primordial de resocialisation et c'est ici que l'action éducative prend tout son sens.

Si l'enseignement des disciplines de base est dispensé, les activités éducatives sont aussi associées, sous forme de clubs de lecture, voire de poésie, d'activités manuelles, artistiques ou sportives. (...)

=====  
C O N C L U S I O N  
=====

Q U E L S   P R O J E T S   D ' A V E N I R ?

Lorsque j'ai décidé de faire mon stage, à la prison de METZ-QUEULEU, j'avais un double objectif.

Le premier était de valider ma maîtrise, et, le second était de prouver à Monsieur MORISSINY l'utilité d'une pratique des A.P.S. (activités physiques et sportives), comme c'est le cas aux quartiers hommes, ainsi que la nécessité de créer un demi-poste (vu l'effectif de la détention femmes).

Donc théoriquement, les A.P.S. devraient être inscrites, très prochainement, dans le règlement intérieur du quartier femmes, car, Monsieur François COURTINE et moi-même avons réussi à convaincre le Directeur de la Maison d'Arrêt de METZ-QUEULEU.

A partir des conclusions tirées de mon stage, quels projets pourrais-je soumettre au nouveau Directeur ( Monsieur MORISSINY étant à DRAGUIGNAN depuis le 15 août ) en vue de cette innovation ?

Mes propositions seraient les suivantes :

+ Au niveau des détenues :

- un contrôle médical obligatoire pour toutes les détenues désirant pratiquer ;
- à partir des certificats médicaux, formation de deux groupes de niveau : ° un groupe ne présentant aucunes contre-indications médicales ;

- ° un groupe regroupant toutes celles qui auraient besoin d'activités adaptées en fonction de leurs " symptômes " ( obésité - problèmes cardiaques - femmes enceintes ect... ).

Il faudrait donc pouvoir travailler en équipe : médecin + professeur d'éducation physique et sportive.

+ Au niveau horaires :

Chacun des deux groupes aurait droit à trois heures de pratique hebdomadaire ( minimum ), réparties soit en deux fois une heure trente, soit en trois fois une heure, suivant les possibilités. Le calendrier serait le même que celui du scolaire.

Les horaires seraient établis en fonction de la disponibilité de l'intervenante ( détachée du Ministère de l'Education Nationale auprès du Ministère de la Justice ) et surtout, ils auraient lieu en dehors des heures de promenade des autres détenues.

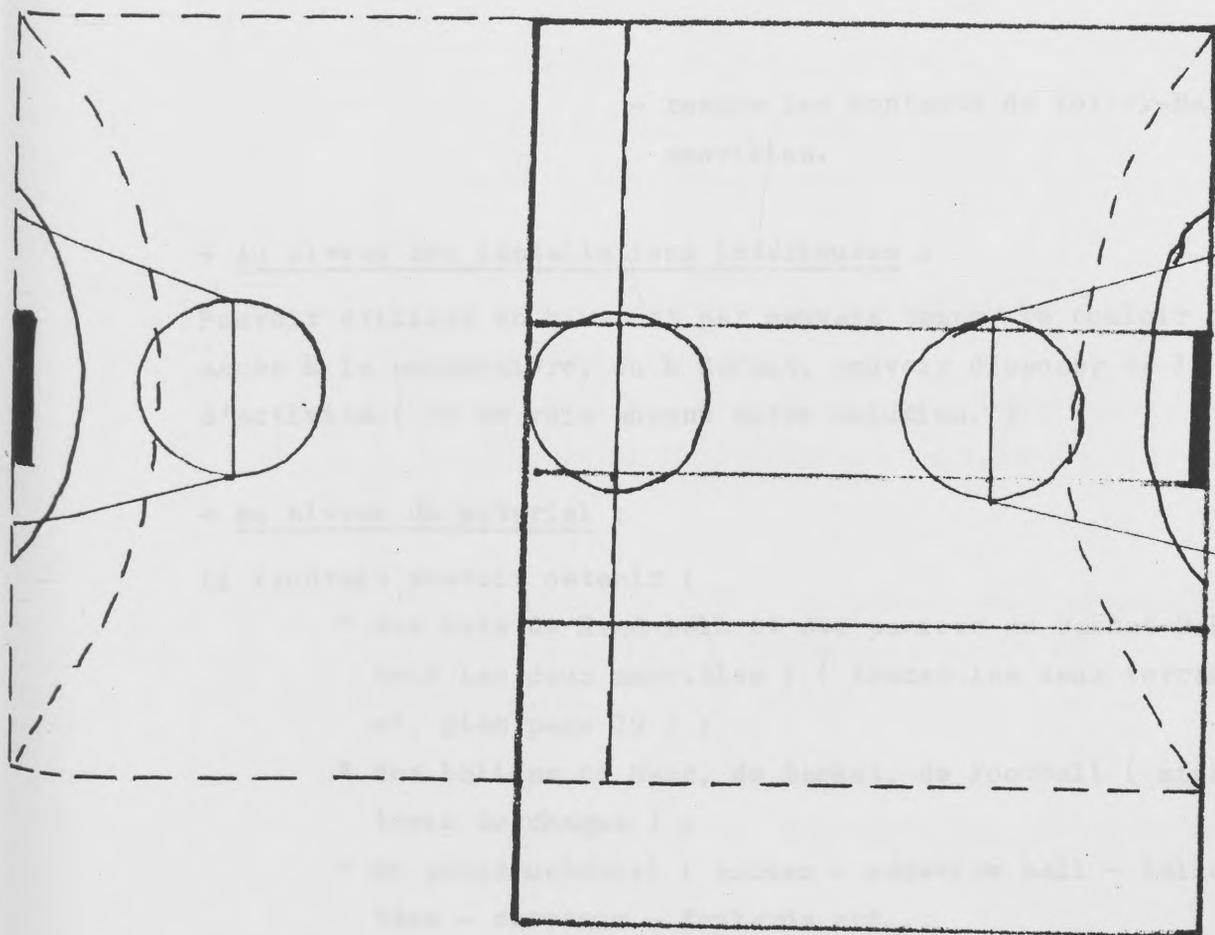
+ Au niveau des installations extérieures :

Deux possibilités = ° obtenir l'aire de sport qui se trouve au Nord-Est du plan de la Maison d'Arrêt ( cf. page II ).

Ce projet, qui serait de loin le plus souhaitable, nécessiterait des travaux pour y accéder et pour isoler l'aire de jeux. ( Car la détention femmes doit rester isoler par rapport aux autres quartiers de la prison ; les détenus et les femmes incarcérées ne doivent pas pouvoir se voir ).

- ° aménager la cour de promenade des détenues ( cf. plan page 79 ) à savoir :

- supprimer un plan d'arbustes pour pouvoir tracer un terrain de Hand-Ball et de Basket Ball ;

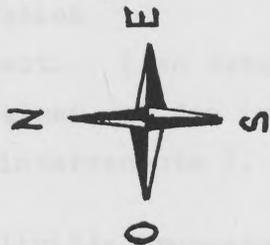


COUR  
POUPONNIERE

ARBUSTES

PREAU

DETENTION



ENTREE

- rendre les montants de Volley-Ball amovibles.

+ Au niveau des installations intérieures :

Pouvoir utiliser en hiver et par mauvais temps, le couloir donnant accès à la pouponnière, ou à défaut, pouvoir disposer de la salle d'activité. ( Je ne vois aucune autre solution. )

+ Au niveau du matériel :

Il faudrait pouvoir obtenir :

- ° des buts de Hand-Ball et des paniers de Basket-Ball, tous les deux amovibles ; ( tracer les deux terrains, cf. plan page 79 ) ;
- ° des ballons de Hand, de Basket, de Football ( minimum trois de chaque ) ;
- ° du petit matériel : cordes - médecine ball - balles lestées - cerceaux - foulards ect...

+ Quelles activités proposer ?

Elles seraient fonction du groupe en présence, ainsi que des besoins et des motivations des détenues.

- gymnastique d'entretien
- "style" gymnastique volontaire
- activités traditionnelles ( sports-collectifs - athlétisme - danse au sens large du terme - gymnastique rythmique et sportive ... )
- relaxation
- jeux ect... ( en tenant compte des possibilités matérielles, ainsi que des installations mises à la disposition de l'intervenante ).

Toutes les activités proposées, seraient conçues et animées en vue de l'objectif prioritaire : " la réadaptation sociale des détenues ".

---

B I B L I O G R A P H I E

---

- + " Analyses de quelques aspects du régime carcéral des femmes détenues "  
Madame ORABONA Marie-Françoise : Secrétaire d'Administration de d'Intendance à la Maison d'Arrêt de NANCY.
- + Rapport annuel ( 1980 ) de Mademoiselle Agnès PERRIN : assistante sociale à la Maison d'Arrêt de METZ-QUEULEU.
- + Dossier : Nouvelle Maison d'Arrêt de METZ - Ministère de la Justice - 1979 - Direction Equipement de la Moselle.
- + Livre : " Ministère de la Justice " - Direction de l'Administration Pénitentiaire - Rapport Général sur l'Exercice - 1978 -
- + Cours de formation de surveillants dispensés à l'E.N.A.P. ( école nationale d'administration pénitentiaire ) de FLEURY-MEROGIS : cours de Monsieur Gérard PAQUET actuellement élève-surveillant à la Maison d'Arrêt de METZ-QUEULEU.
- + Revue : DIALOGUE - Trimestriel n°5 - Janvier 1982.
- + Dossier : PRISONS - des livres - des analyses - d'après GOURMELIN.
- + Revue : DIALOGUE - Trimestriel n°6 - Avril 1982 - Région STRASBOURG.

-----  
A N N E X E S  
-----

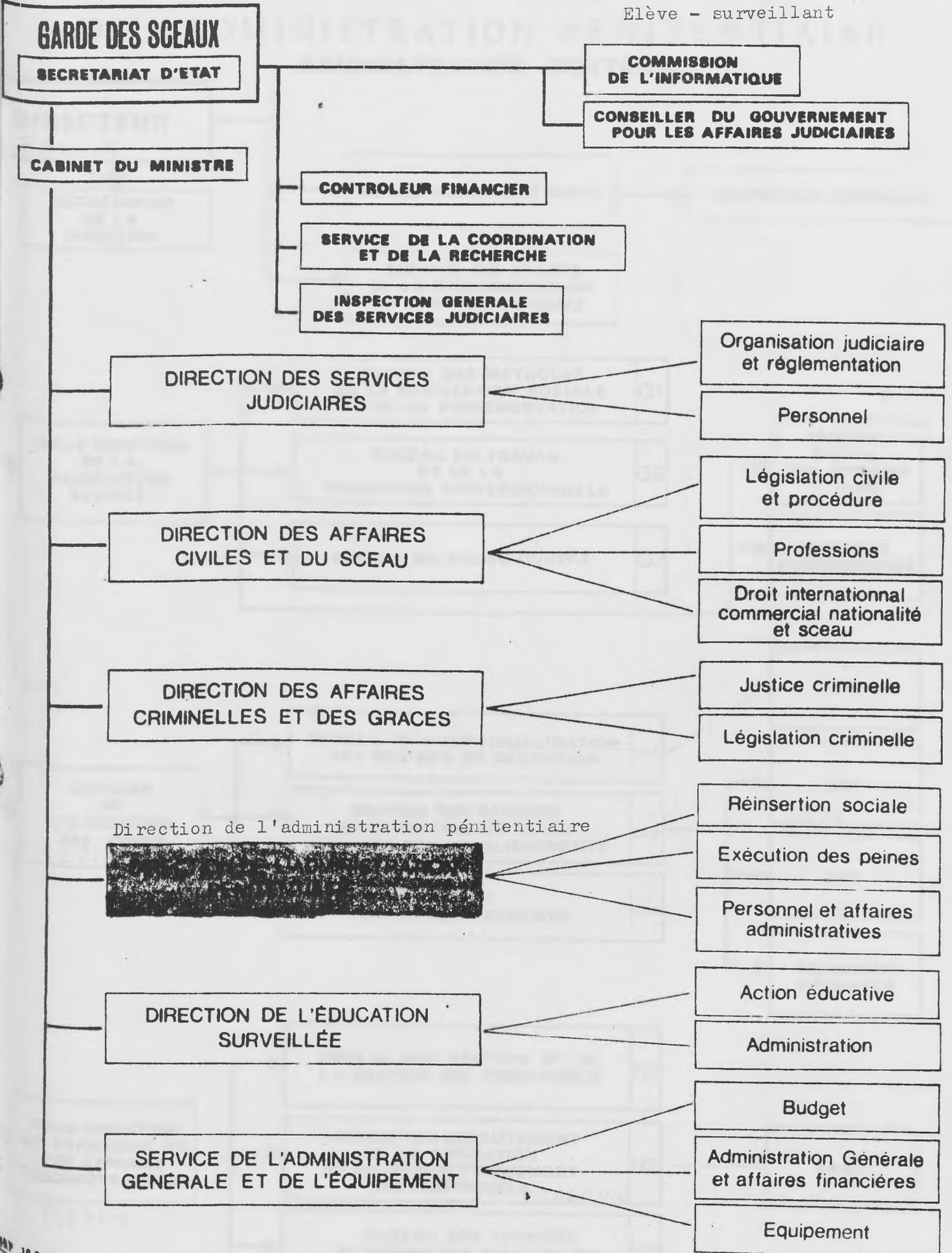
L'Organisation du Ministère de la Justice.	84
Organigramme de l'Administration Pénitentiaire : Administration Centrale.	85
Services Extérieurs de l'Administration Pénitentiaire : Les Directions Régionales.	86
Les Deux Ordres de Juridiction.	87
Une Cour d'Assises.	88
La Commission de l'Application des Peines.	89
Echelles des Peines.	90
La Peine Privative de Liberté.	91
Jugement.	92
Action éducative en milieu fermé.	93
KROPOTKINE, Les Prisons, Paris, 1890.	94
LE FROID PENITENTIAIRE : S. BUFFARD.	95
LA PRISON POUR QUOI FAIRE ? : J.M. VARAUT.	96

Au cours de la période du 12 juillet au 6 août, j'ai pu me documenter, voire élargir mon champ de connaissances, parallèlement à mon intervention pratique au quartier femmes.

C'est pourquoi, je tiens à vous faire part de certains extraits ( issus des différents documents, revues, livres que j'ai pu lire par l'intermédiaire des assistantes sociales, de Monsieur MORISSINY et d'un élève-surveillant de la Maison d'Arrêt de METZ-QUEULEU ) qui me paraissent très intéressants et indispensables à connaître, pour tous ceux et toutes celles qui s'intéressent de près ou de loin , à tout ce qui touche directement ou indirectement le milieu carcéral.

- 84 -  
**L'ORGANISATION  
DU MINISTRE DE LA JUSTICE**

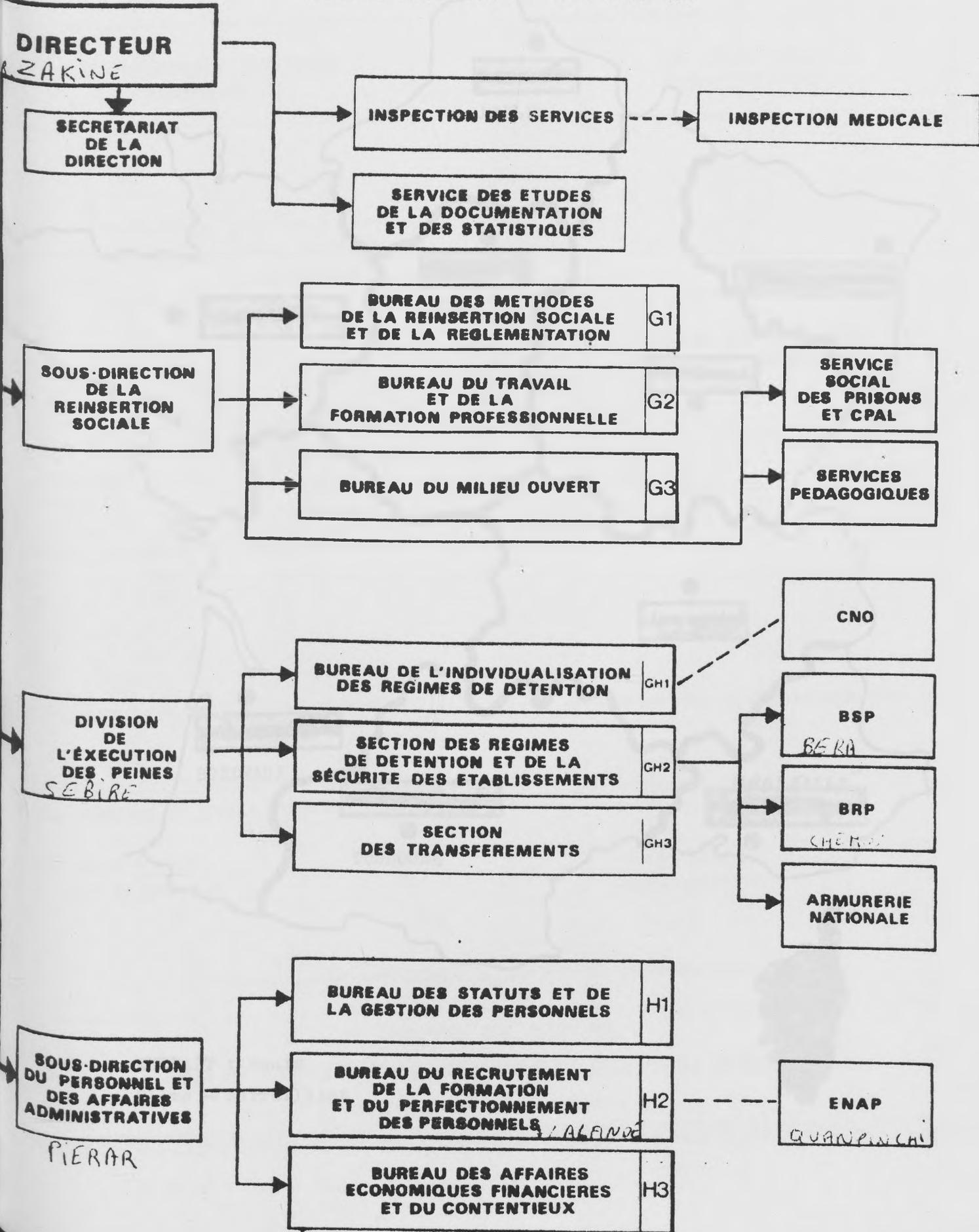
EXTRAIT : cours  
Elève - surveillant



Direction de l'administration pénitentiaire

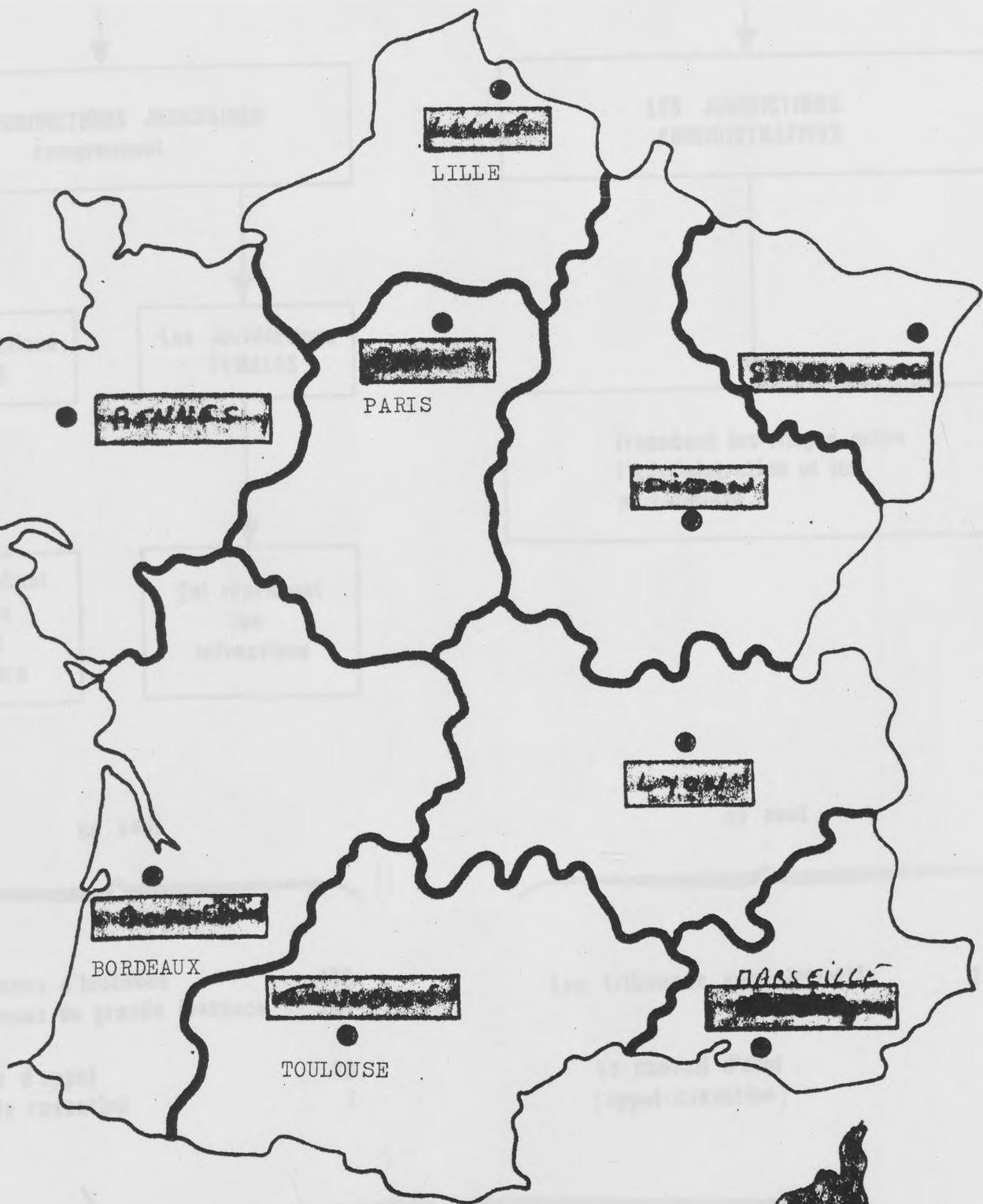


# ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ADMINISTRATION CENTRALE



# Services Extérieurs de l'Administration Penitentiaire

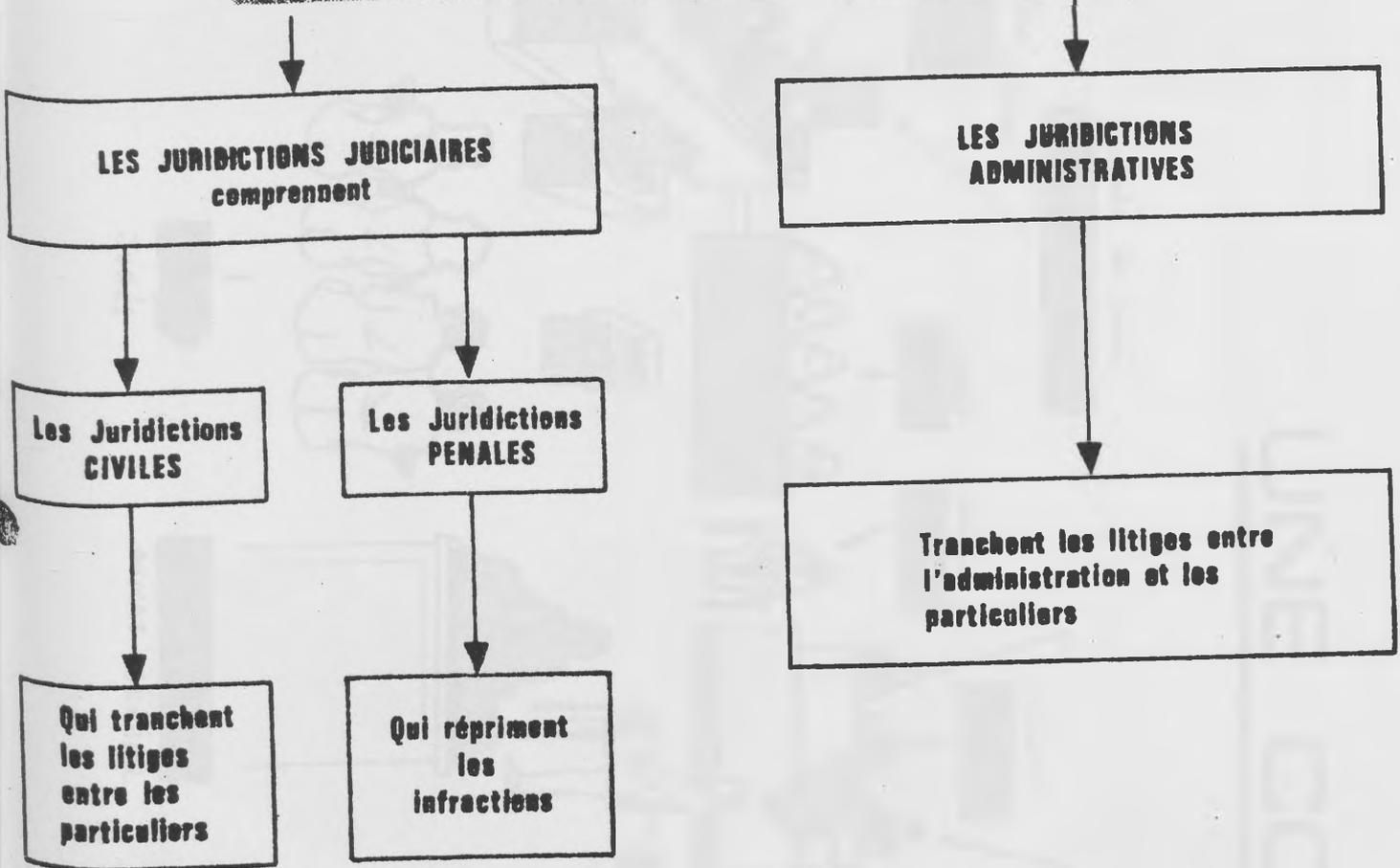
## LES DIRECTIONS REGIONALES



EXTRAIT : cours

Elève - surveillant

# LES DEUX ORDRES DE JURIDICTIONS



ce sont

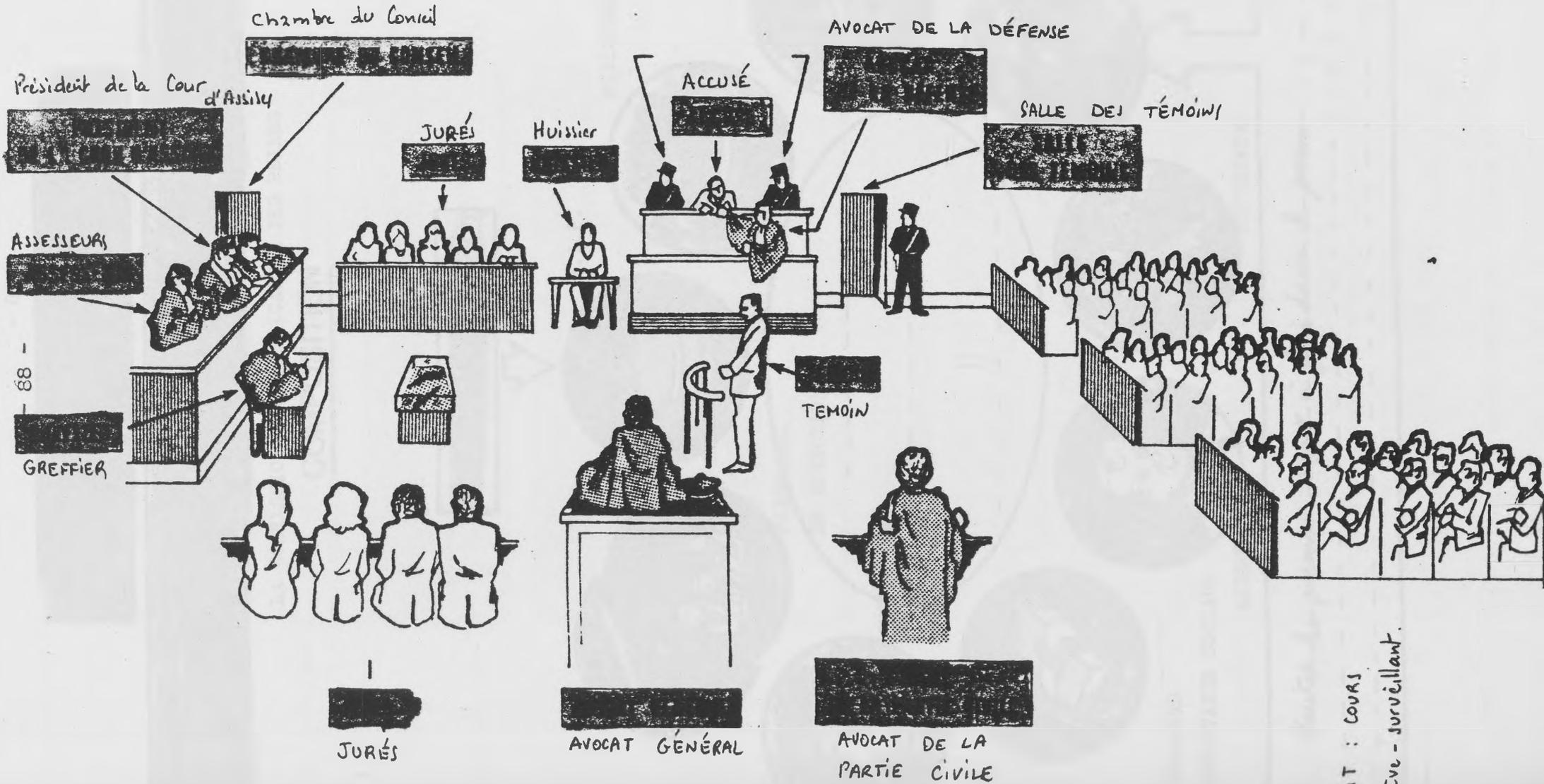
ce sont

- Les tribunaux d'instance            456
- Les tribunaux de grande instance    181
  
- Les cours d'appel                      33
- La cour de cassation                  1

- Les tribunaux administratifs        25
  
- Le conseil d'état  
(appel-cassation)

**LE TRIBUNAL DES CONFLITS**  
 Régle les conflits de compétence entre les deux ordres juridictions  
 (.judiciaires et administratives )

# UNE COUR D'ASSISES



EXTRAIT : COURS  
Elevé - surveillant.

LA COMMISSION DE L'APPLICATION DES PEINES

COMPOSITION

C.A.P.



J.A.P.

MINISTERE PUBLIC

CHEF DE  
DETENTION

PERSONNEL  
DE DIRECTION

EDUCATEUR

A.N.P.E.  
VISITEUR

DOSSIERS  
ASSISTANTE SOCIALE

MEDECIN

PSYCHIATRE

*toutes les personnes ayant à faire dans la prison*

# ECHELLE DES PEINES

PEINES DE PRINCIPE ENCOURUES \*

ROIT COMMUN

POLITIQUES

## PEINES CRIMINELLES

1 la réclusion criminelle à perpétuité

2 la détention criminelle à perpétuité

3 la réclusion criminelle à temps  
5 à 20 ans

4 la détention criminelle à temps  
5 à 20 ans

5 le bannissement 6 à 10 ans

6 la dégradation civique

## PEINES CORRECTIONNELLES

1 l'emprisonnement à temps  
2 mois et un jour à 5 ans

2 l'interdiction de certains droits civiques  
civils ou de famille 10 ans maximum

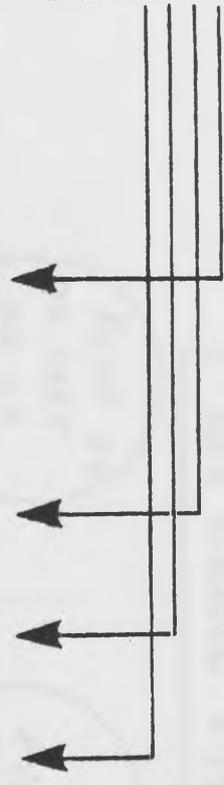
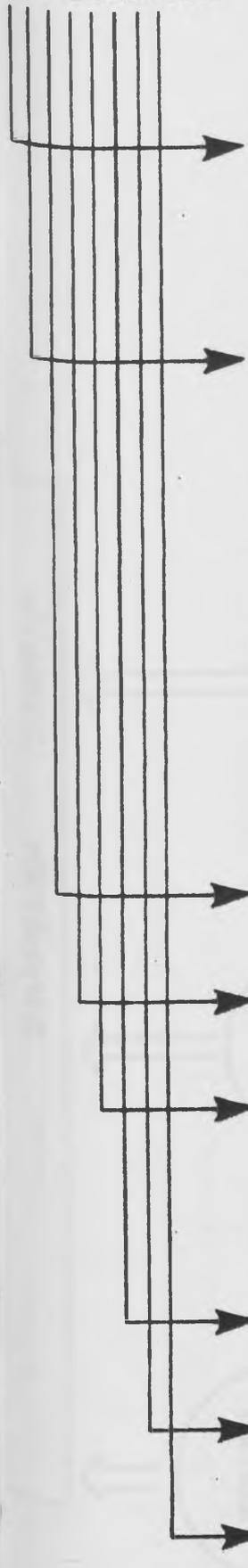
3 l'amende

## PEINES DE POLICE

1 l'emprisonnement 1 jour à 2 mois

2 l'amende 20 frs à 6000 frs

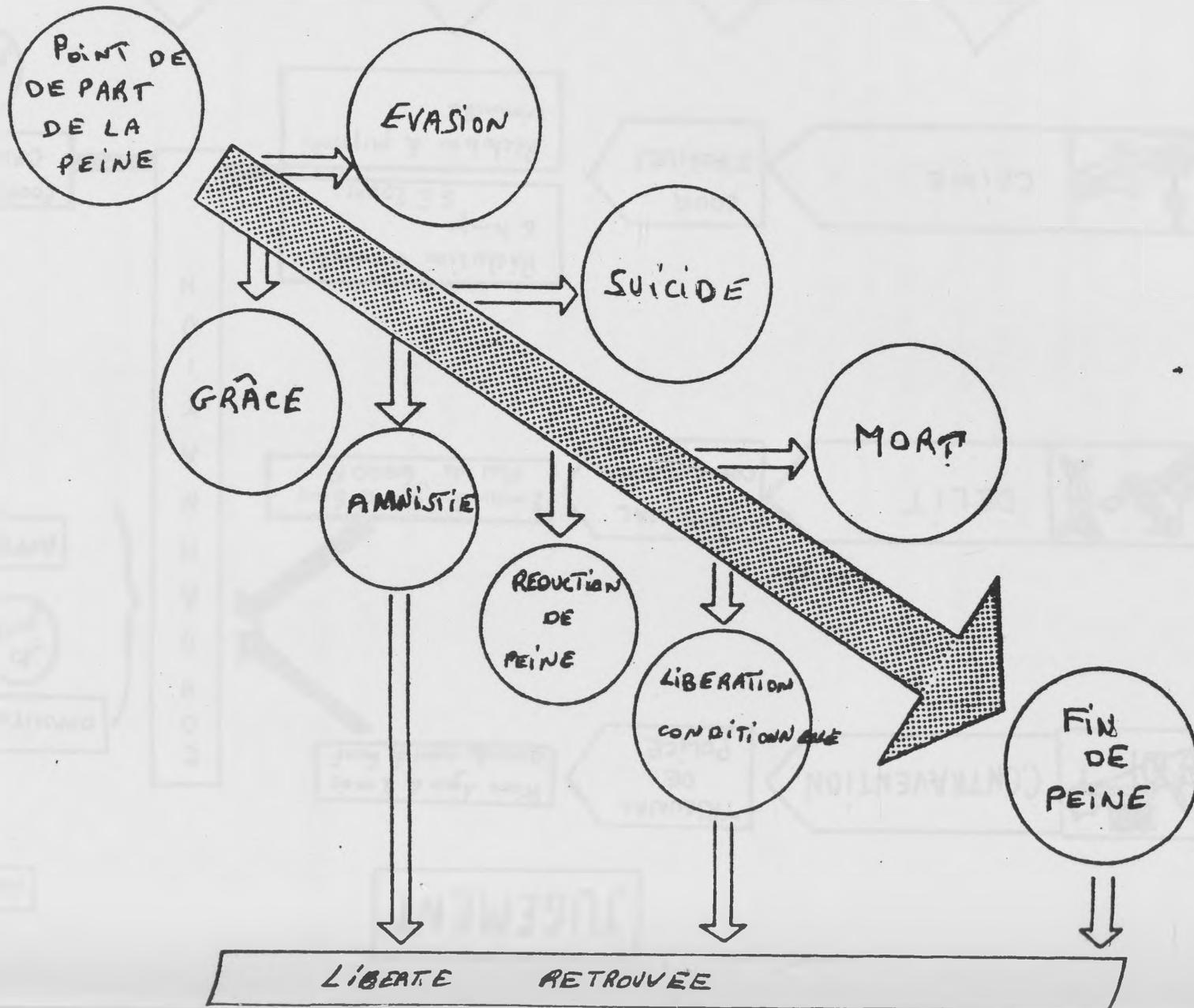
3 la confiscation de  
certains objets saisis



\* Ces peines peuvent être augmentées ou diminuées dans certains cas déterminés par la loi

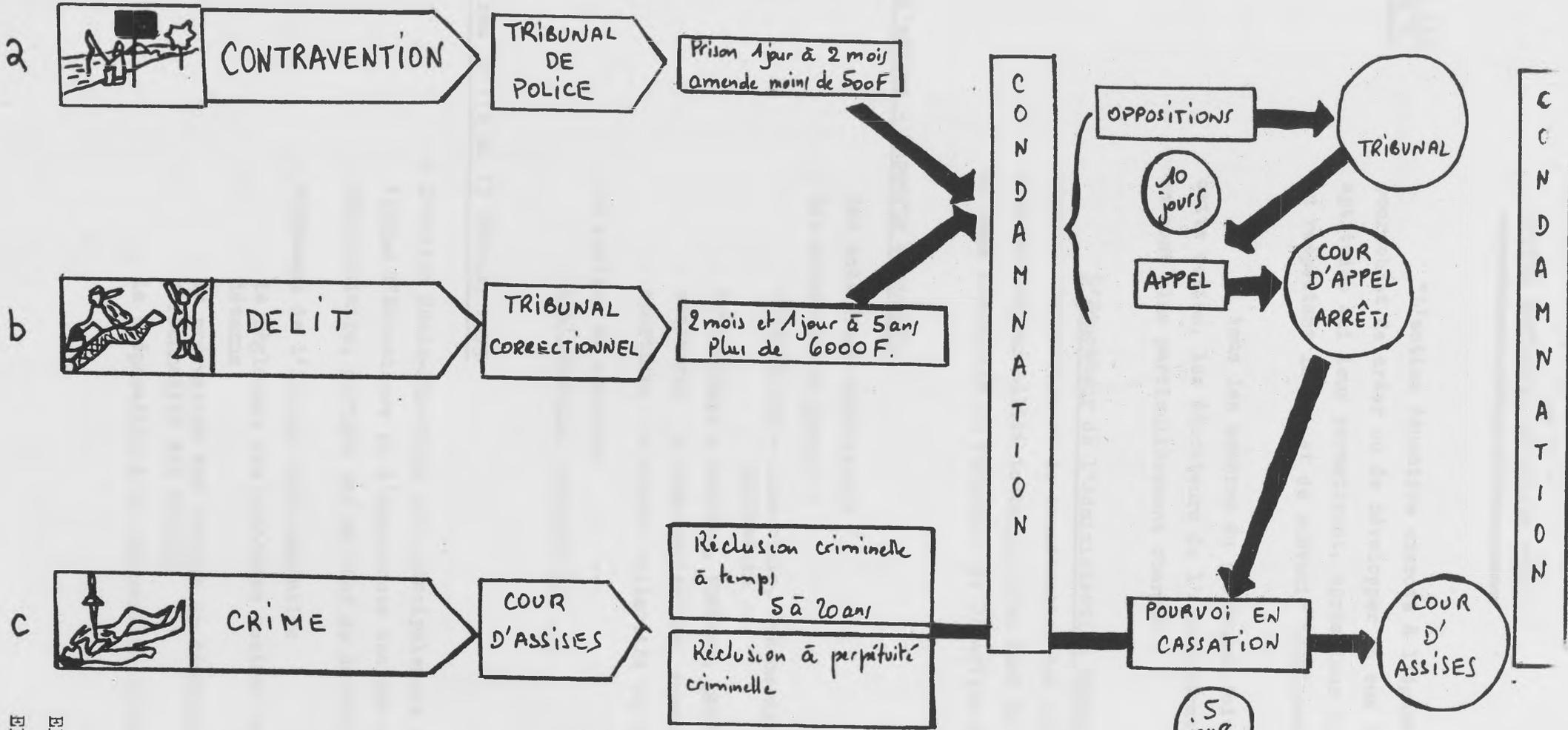
# LA PEINE PRIVATIVE DE LIBERTÉ

EXTRAIT : cours  
Elève - surveillant



# JUGEMENT

## Voies de Recours



RELANCE  
2 et b

Acquisition

SURSI  
2 et b

sanction  
b

5 jours

le P.A. a 2 mois pour faire appel.

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU FERME

Art. D 440  
du C.P.P.

"L'action éducative exercée à l'égard des détenus a pour objet de créer ou de développer en eux la volonté et les aptitudes qui leur permettront, après leur libération, de vivre en respectant la loi et de subvenir honnêtement à leurs besoins.

Si tous les membres du personnel doivent concourir à cette action, les éducateurs de l'Administration Pénitentiaire en sont plus particulièrement chargés".

L'Educateur de l'Administration Pénitentiaire exerce sa mission d'animation et de coordination des activités éducatives sous la responsabilité technique d'un Chef de Service Educatif et sous l'autorité du Personnel de Direction de l'Etablissement.

Moyens d'action - Supports éducatifs

- les entretiens individuels
- les activités de groupe :
  - . culturelles = ciné-clubs, "thème-discussion", philatélie ...
  - . artistiques = musique, théâtre, photo, poterie ...
  - . scolaires = alphabétisation, enseignements divers
  - . sportives = sports collectifs ou individuels
- la gestion de services
  - . bibliothèque, associations ...

Circulaires U 111 du 13 février 1979

- L'Action Socio-Educative est principalement exercée par une équipe d'Educateurs et d'Assistants Sociaux de l'Administration Pénitentiaire, dirigée par un Chef de Service Socio-Educatif
- Fondement de l'Action Socio-Educative
  - . le règlement des problèmes sociaux et familiaux des détenus
  - . la prévention des risques de détérioration de la personnalité des détenus
  - . la préparation à la réinsertion sociale.

KROPOTKINE, *Les prisons*, Paris, 1890.

P. 13 : « Quels que soient les changements introduits dans le régime pénitentiaire, la récidive ne diminue pas. Et c'est inévitable cela doit être ainsi, la prison tue en l'homme toutes les qualités qui le rendent mieux approprié à la vie en société et si on me demandait que pourrait-on faire pour améliorer le régime pénitentiaire, je répondrai rien, on ne peut pas améliorer une prison. Sauf quelques petites améliorations, il n'y a absolument rien à faire qu'à la démolir... Jusqu'ici les institutions pénales si chères aux légistes et aux jacobins n'ont été qu'un compromis entre l'ancienne idée biblique de vengeance, l'idée du moyen âge qui attribuait tous les actes mauvais à une mauvaise volonté à un diable qui pousse au crime et l'idée des légistes modernes de terrorisme et de prévenir le crime par la punition... la prison n'empêche pas les actes anti sociaux de se produire, elle n'améliore pas ceux qui entrent dans ses murs. Qu'on la réforme tant qu'on voudra, elle sera toujours une privation de liberté un milieu factice comme le couvent qui rend le prisonnier de moins en moins approprié à la vie en société. Elle manque son but, elle doit disparaître, c'est un reste de barbarie mêlé de philanthropisme jésuitique et le premier devoir de la Révolution sera d'abattre les prisons. Dans une société d'égaux, dans un milieu d'hommes libres qui tous travaillent pour tous, qui ont reçu une saine éducation et se soutiennent mutuellement dans toutes les circonstances de leur vie les actes anti sociaux ne sont pas à craindre... » ; p. 23 : « ...Il y a une autre cause importante de démoralisation dans les prisons, sur laquelle on ne saurait trop insister étant commune à toutes les prisons et inhérentes au système de la privation de la liberté. Toutes les transgressions aux principes admis de la morale peuvent être imputées au manque d'une ferme volonté. La plupart des habitants des prisons sont des personnes qui n'ont pas eu suffisamment de fermeté pour résister aux tentations qui les entouraient ou pour maîtriser une passion qui les a emportés. Eh bien, en prison comme au monastère tout est fait pour tuer la volonté de l'homme. L'homme n'a pas le choix entre deux actions, les très petites occasions qu'il a d'exercer sa volonté sont excessivement courtes : toute sa vie a été réglée et ordonnée d'avance, il n'a qu'à suivre le courant, à obéir sous peine de dures punitions. Dans ces conditions toute la volonté qu'il pouvait avoir avant son entrée en prison, disparaît. Et, où trouvera-t-il la force de résister aux tentations qui surgiront devant lui, comme par enchantement, lorsqu'il franchira les murs ? Où trouvera-t-il la force de résister à la première impulsion d'un caractère passionné, si durant plusieurs années, tout a été fait pour tuer en lui la force intérieure, pour en faire un outil docile dans la main de ceux qui le gouvernent.

Ce fait est, dans mon idée, la plus forte condamnation de tout système basé sur la privation de la liberté de l'individu.

EXTRAIT : Dossier : prisons - des livres - des analyses  
d'après GOURMELIN.

LE FROID PENITENTIAIRE

S. BUFFARD

L'AUTEUR

Mme BUFFARD Simone, psycho-sociologue chargée de cours à l'institut de criminologie de LYON, est vacataire depuis plus de cinq ans aux prisons de LYON où elle participe à une importante expérience de psychothérapie de groupe. Elle est de plus chargée de l'enseignement de criminologie à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire depuis trois ans.

LE LIVRE

Les mutineries récentes ont attiré l'attention sur des situations intolérables. Cet ouvrage vise plus loin : le système carcéral lui-même, dans ses structures et son fonctionnement. Ce n'est pas par hasard qu'il part du plus concret : la nourriture et l'excrétion. La prison est d'abord une machine à briser et à avilir les corps, et la régression anale qu'elle provoque souvent répond à sa structure sadique. La prison est aussi construite pour produire la ségrégation en chaîne (détenus - surveillants - monde extérieur) et la rétraction de l'individu cantonné dans un espace restreint et voué à la promiscuité. Comment prétendre qu'elle puisse améliorer, re-socialiser les délinquants alors qu'elle les contraint à vivre selon les valeurs les plus conventionnelles ou les plus caricaturales, — qu'elle puisse les rééduquer, les rendre autonomes alors qu'elle les pousse au conformisme et à la servilité ? La prison appartient à un monde horrible et condamné : celui de l'exclusion, — celui des camps de concentration et des asiles. Si le milieu fermé ne change pas, il finira pas corrompre aussi le milieu ouvert. La réforme est illusoire. Il faut imaginer une société sans prisons.

EXTRAIT : Prisons - Des livres - Des analyses d'après  
GOURMELIN. ( Dossier )

LA PRISON POUR QUOI FAIRE ?

J.M. VARAUT

L'AUTEUR

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, membre de la Société Générale des prisons

LE LIVRE

La prison est pour tous le symbole social de la peine. Pendant longtemps il n'a pas été mis en doute que sa destination était de punir le délinquant en le privant de sa liberté, et de protéger la société en le retranchant. Cette fonction exclusivement répressive n'est plus admise. La Loi veut que la prison soit organisée pour préserver et développer chez l'homme détenu ses chances d'amendement.

Le pourrissement des établissements, le sabotage des réformes, l'oubli des hommes ont rendu vaine cette ambition. La prison d'aujourd'hui corrompt ceux qui n'étaient pas corrompus sans guérir ceux qui l'étaient. Elle est l'école de la révolte et de la récidive.

La reconversion profonde du système pénitentiaire que propose M<sup>r</sup> Jean-Marc Vaurat, Avocat à la Cour de Paris, est la voie étroite mais la seule voie qui défende les intérêts de la société en préservant l'avenir de l'homme.

EXTRAIT : Dossier : Prisons - des livres - des analyses  
d'après GOURMELIN.

---

---

S O M M A I R E

---

---

---

PREAMBULE	I
-----------	---

---

INTRODUCTION	2
--------------	---

---

CHAPITRE I : LA MAISON D'ARRET DE METZ-QUEULEU	6
I. Présentation générale	8
II. Conception	9
III. Décomposition des différents quartiers	10
IV. Plan de la prison	11

---

CHAPITRE 2 : LE QUARTIER FEMMES DE METZ	12
I. Description du quartier femmes	14
II. Plan du rez-de-chaussée	16
III. Vie en milieu carcéral	17
A. Emploi du temps des détenues	
B. Brèche dans l'isolement	
Travail des femmes	19
C. Relations avec l'extérieur	21
IV. La population pénale	23
A. Ses caractéristiques	
B. Présentation des femmes détenues	
à METZ	

---

CHAPITRE 3 : LES CONDITIONS DE TRAVAIL DURANT LE STAGE	30
I. Un mois de semi-liberté en milieu clos " : Relations avec le personnel de surveillance.	31

II. Les installations et le matériel	35
A. Installations	
B. Le matériel	
III. Les horaires	38
IV. Le groupe/classe	39
V. L'effectif	42
A. Tableaux	
B. Commentaires	47
<hr/>	
CHAPITRE 4 : LES DETENUES ET LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	52
I. Prélude : contenus et bilans des séances des 12 -13 - 15 juillet 1982	53
II. Projet Pédagogique pour la période du stage	58
III. Démarche Pédagogique	
IV. Quelques séances à l'appui : les moyens pédagogiques	59
V. Quelles conclusions tirer ?	70
<hr/>	
CONCLUSION : QUELS PROJETS D'AVENIR ?	77
<hr/>	
BIBLIOGRAPHIE	81
<hr/>	
ANNEXES	82
<hr/>	